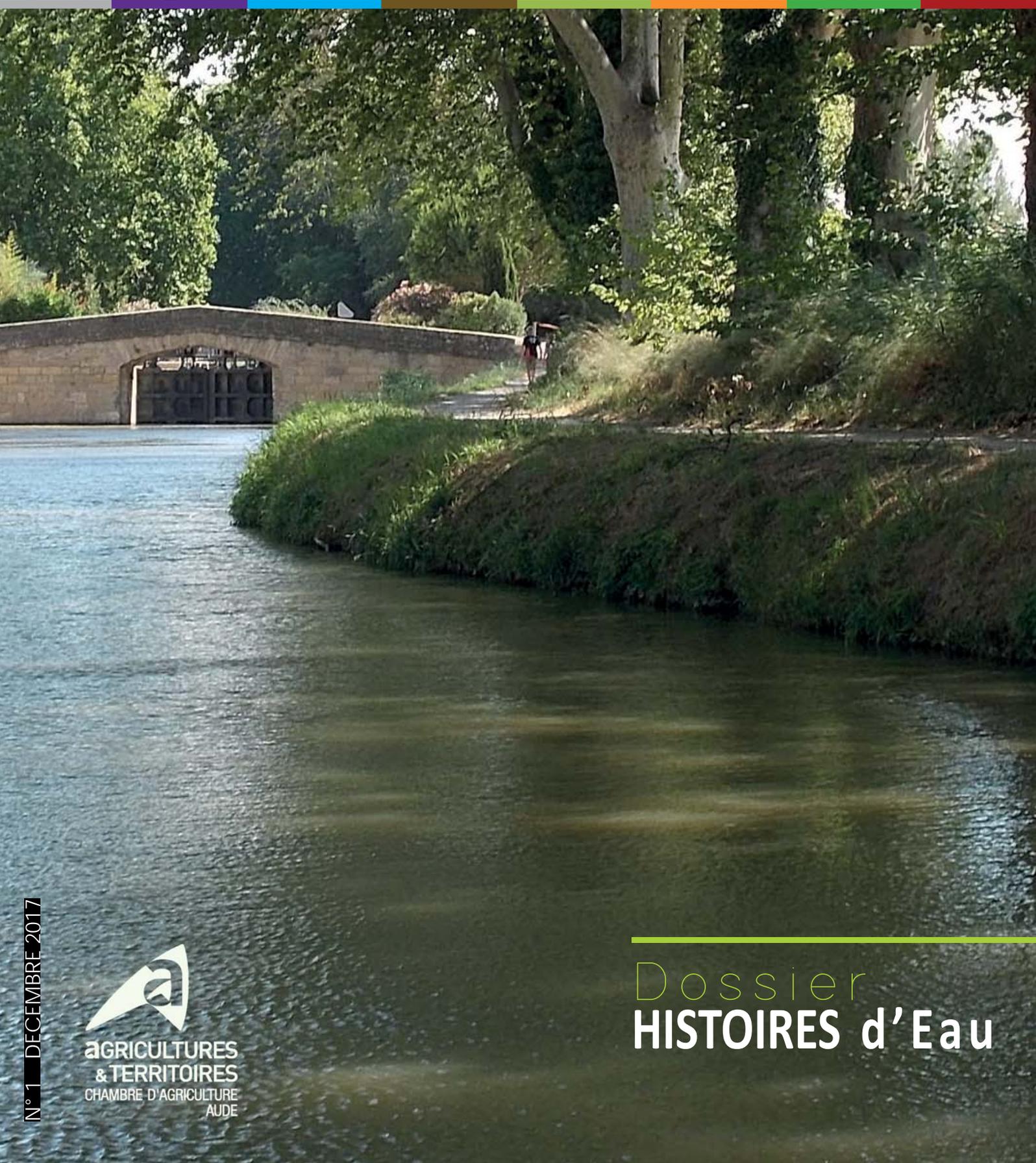


TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude



N° 1 DECEMBRE 2017



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUDE

Dossier
HISTOIRES d'Eau



Vous avez entre les mains le premier numéro de « Terres Audoises » le nouveau magazine produit et édité par votre Chambre d'agriculture. La communication est pour moi-même et les élus qui m'accompagnent, une préoccupation majeure. En effet, nous avons toujours souhaité que la Chambre d'agriculture soit la maison de tous les agriculteurs. Le personnel technique et administratif est engagé dans de nombreux projets impliquant tous les champs de l'agriculture audoise. Il nous semble important que vous puissiez avoir une vision élargie de toutes nos interventions. Dans ce cadre, « Terres Audoises » vous propose un panorama de toutes nos actions phares portées par l'ensemble des élus et des services.

Il n'existe pas d'agriculture sans eau. Beaucoup d'entre vous savent que c'est pour nous un engagement fort du mandat actuel. Nous souhaitons que l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante soit possible pour tous. Nos territoires ne sont pas égaux et un rééquilibrage s'avère nécessaire par la mise en place d'aménagements locaux. Le pôle eau et agronomie est impliqué dans de nombreux projets et c'est pourquoi nous avons souhaité en faire le dossier central de ce numéro. L'eau est l'affaire de tous, quelle que soit notre filière. Je suis particulièrement fier du travail déjà réalisé même si la route est encore longue.

Les conseillers et les élus de la Chambre sont à votre entière disposition pour étudier vos besoins ou accompagner votre activité. N'hésitez pas à les contacter. J'espère que ce magazine vous apportera la preuve de notre engagement total auprès de vous tous. Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe Vergnes,
Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude

SOMMAIRE

EUROPE



LEADER
Des partenaires locaux
au services des projets de
développements ruraux

ECOPHYTO DEPHY



ECOPHYTO
Le Défi de 48 exploitations
audoises

INNOV'ACTION



La confusion sexuelle à
l'échelle d'un territoire

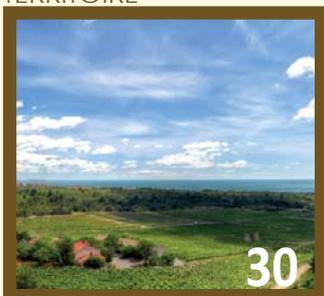


Métier, qualification &
emploi



- Qualité de l'eau
- Gestion de la ressource

TERRITOIRE



Programme agriculture du
Grand Narbonne

TERRITOIRE



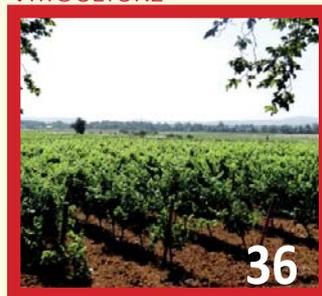
Zones défavorisées
Le feuillet du nouveau
classement n'est pas
encore terminé !

ELEVAGE



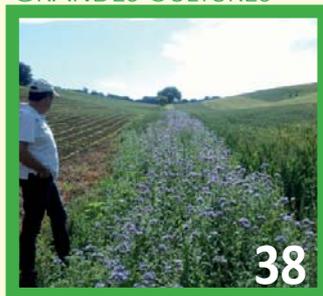
Programme agriculture du
Grand Narbonne

VITICULTURE



Baisser de 50% les intrants
viticoles c'est possible !

GRANDES CULTURES



Initiation à la biodiversité
en Grandes Cultures dans
le Lauragais



LEADER, des partenaires locaux au service des projets de développements ruraux...

LEAIDER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un des axes du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), programme européen sur 6 ans dédié aux territoires ruraux. Pour mettre en œuvre ce programme, l'Europe attribue sur appel d'offre des régions, aux GAL (Groupe d'Acteurs Locaux), la charge de gérer un programme LEADER sur un territoire déterminé avec :

- Une enveloppe financière,
- Des moyens humains pour animer le territoire, accompagner les porteurs de projets, coordonner les actions et assurer la gestion administrative des dossiers.

LEADER est donc un outil financier au service d'une stratégie locale de développement, déployée par un GAL le plus souvent avec d'autres partenaires : Etat, Région, Département, Communautés de communes...

Le programme LEADER est très

important pour l'agriculture car il permet de mettre en connexion l'agriculture et le reste des acteurs économiques ruraux (filières économique, transformation, vente, tourisme...). Le pilotage des actions par les GAL renforce cette spécificité.

4 programmes LEADER dans l'Aude

LEADER 2014-2020 en Haute-Vallée de l'Aude

Dans le cadre du programme LEADER (2014-2020), le GAL Haute-Vallée de l'Aude oriente sa stratégie de développement local sur «l'attractivité du territoire en suscitant des initiatives partenariales». Le GAL HVA soutient ainsi l'investissement financier de porteurs de projet publics et privés autour de quatre axes :

- Axe 1 : Rendre plus visible et attractif l'ensemble du territoire
- Axe 2 : Renforcer l'économie et

l'emploi des filières locales

- Axe 3 : Mettre à la disposition de la population des services adaptés et innovants
- Axe 4 : Favoriser la coopération nationale et européenne

L'ensemble de ces axes a pour vocation d'accompagner des projets transversaux et structurants dans lesquels l'agriculture a toute sa place.

LEADER 2014-2020 de l'EST Audois

A cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault, le périmètre du GAL de l'Est-Audois couvre les territoires des cinq intercommunalités (hors commune de Narbonne).

La stratégie choisie pour le territoire du GAL de l'Est-Audois est axée sur la finalité spécifique : agir sur les leviers de la croissance et de l'économie rurale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire.

Elle comprend trois axes déclinés en cinq priorités d'action

- **Axe 1** : Répondre aux besoins en service de la population locale et touristique
- **Axe 2** : Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire
- **Axe 3** : Mieux exploiter et valoriser les ressources locales

Le monde agricole est plus particulièrement concerné par l'axe 2 au travers le développement de circuits touristiques autour de l'œnologie et l'agrotourisme, ainsi que l'Axe 3 par le développement de produits locaux et de filières de commercialisation courtes ou de proximité.

LEADER 2014-2020 du Pays Carcassonnais

L'association Pays Carcassonnais est chargée de porter le programme européen LEADER 2014/2020 dans le périmètre du GAL Carcassonnais regroupant Carcassonne Agglomération et la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

La stratégie de ce LEADER est de « Renforcer les liens sur le Carcassonnais pour un développement équilibré du territoire »

Ce programme se décline en 4 axes eux-mêmes divisés en 6 fiches actions :

- **Axe 1** : Améliorer la qualité et la modernité des sites et produits existants
- **Axe 2** : Développer une offre économique structurante dans les domaines touristique,

agricole et agritouristique

- **Axe 3** : Améliorer le maillage, les liens en interne et la transversalité des approches
- **Axe 4** : Faire connaître, en interne et en externe, les richesses du territoire et de ses productions, pour attirer des visiteurs et des consommateurs »

Un grand nombre de projets agricoles peut répondre à ces ambitions.

LEADER 2014-2020 Lauragais

Entre Atlantique et Méditerranée, aux portes de Toulouse et de Carcassonne, le Pays Lauragais s'étend sur 167 communes. Ce territoire, à forte identité culturelle et historique, cultive ses atouts de « Pays de Cocagne » qui assurent sa croissance et son attractivité.

Le GAL développe une stratégie locale de développement autour du « bien accueillir et bien vivre en Lauragais » se déclinant en deux axes :

- **Axe 1** : Conforter le développement du tourisme en Lauragais
- **Axe 2** : Soutenir la diversification de l'emploi local et l'attractivité du territoire

L'agriculture est plus particulièrement concernée par l'axe 2 au travers de la volonté de soutenir la diversification de l'emploi local. Cela se traduit par le soutien à l'Agrotourisme et la vente directe de produits locaux ainsi que la commercialisation de produits locaux en vente directe.

LEADER et vous

Que vous soyez

- Agriculteurs, Artisans, Particuliers, ...
- Communes, Communautés de communes, Pays,
- Associations, Chambres consulaires, Organismes professionnels

Les structures porteuses (GAL ou associations) vous accompagnent dans l'élaboration de votre projet.

Elles vous aident à :

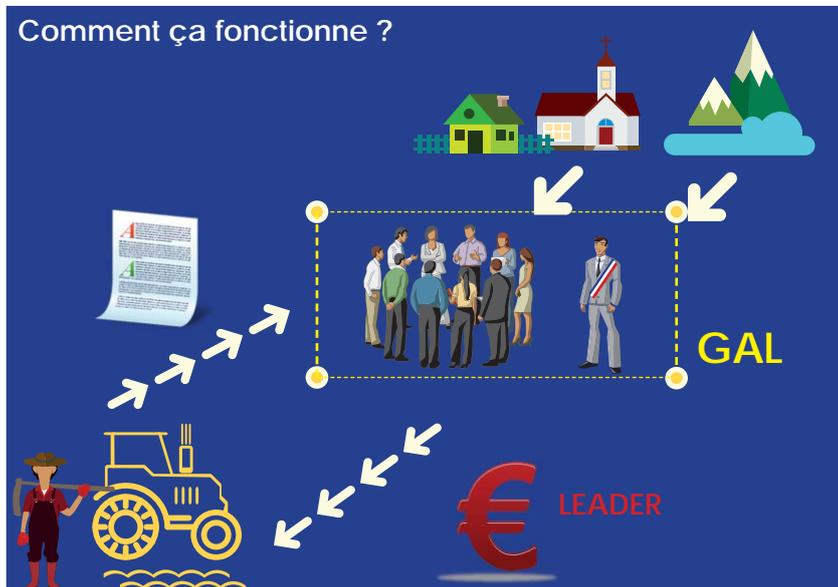
- Construire votre plan de financements,
- Mobiliser les contreparties publiques nationales (recherche de subventions Etat, Régions, Départements, etc.),
- Élaborer votre dossier de demande de subvention

Elles assurent le suivi de votre dossier administratif jusqu'au paiement des subventions accordées.

Le montant des subventions varie selon les mesures et le type de bénéficiaire, le plafonnement des aides, mais les règles de financement sont en général les suivantes :

- Pour 45 € de contreparties publiques nationales mobilisées, l'Europe apporte 55 €.
- Le porteur de projet apporte 20% minimum d'autofinancement et assure l'avance de trésorerie
- Le taux maximum d'aide publique varie de 50 à 80 %, en fonction du type de bénéficiaire et des règlements d'attribution de chaque collectivité publique.

Comment ça fonctionne ?



Point Contact

GAL Haute Vallée de l'Aude

Marion Derrien

04.68.31.82.38

leader@payshva.org

Point contact Chambre d'agriculture

Alain Champrigaud

GAL Terroirs du Lauragais

Brigitte Glain

04 68 60 56 54

brigitte.glain@orange.fr

Point contact Chambre d'agriculture

Sandra Della Signora

06 84 54 64 76

ZOOM sur ...

LEADER 2014-2020 de l'EST Audois

AGRITOURISME EN CORBIERES

Le corbières est un vin français d'appellation d'origine contrôlée produit sur un vaste territoire au sud de l'Aude. Il partage son nom avec l'appellation Corbières-Boutenac. L'appellation Corbières est en volume la première du Languedoc et la quatrième de France. Depuis quelques années, l'AOC se transforme en fonction de l'évolution de la demande des consommateurs et du contexte économique, et ce malgré une production qui stagne. Cette transformation se fait au travers de deux axes stratégiques principaux :

- **Le passage de la production de masse à une recherche de vin de qualité supérieure avec une meilleure valeur ajoutée.**

La baisse de la consommation de vin de table en France, l'intégration européenne, le développement économique régional,... ont, depuis le milieu des années 70, progressivement déstabilisé la viticulture du Languedoc-Roussillon. Les différentes dimensions de l'activité se modifient conjointement pour réaliser le passage d'une viticulture de masse à des productions de qualité. La régulation corporatiste languedocienne du vin de table s'est alors progressivement effacée au profit de nouveaux dispositifs attachés aux différentes catégories de vins autour desquelles se recompose la viticulture méridionale (AOC, vins de cépage, vins de pays).

- **L'évolution des circuits de distribution et le développement du tourisme**

On qualifie généralement de circuit court le circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. En France l'Ademe estime que ces circuits courts sont « aujourd'hui une opportunité économique non négligeable que ce soit pour le producteur (sécurisation de son modèle économique), le consommateur (prix ajusté au coût réel) ou un territoire (création d'emplois locaux) ». Les enjeux du développement durable évoqués notamment en France lors du Grenelle de l'environnement ont ravivé l'intérêt et l'urgence de la problématique des circuits courts dans la révision nécessaire des modes de production et de consommation. Pour l'AOC Corbières il s'agit aussi de développer l'offre touristique autour notamment de la visite de cave, l'oenotourisme...



Dans le cadre de la structuration de l'activité viticole de l'AOC Corbières, la plupart des Vignerons et des caveaux ont trouvé un axe favorable de développement, notamment au travers de certains labels locaux et régionaux tels que « Pays Cathare », « Qualité sud de France ». Néanmoins 80 vignerons sont restés sur le bord de la route. C'est à ce niveau que le programme leader porté par le GAL Est-Audois va intervenir auprès de l'AOC en finançant en deux temps un diagnostic des sites encore en retard.

- Le premier temps consistera en une étude des causes de la non évolution de certains caveaux. Les raisons sont sûrement multiples, les connaître permettra de mieux appréhender et intégrer ses vignerons dans les dispositifs déjà en place.
- Dans un second temps, une deuxième étude proposera une pédagogie d'évolution via un plan d'actions préconisant les solutions à mettre en place pour développer la mise en marché organisée de chaque producteur dans le nouveau cadre stratégique de l'AOC Corbières.

L'engagement de l'AOC s'inscrit dans une démarche solidaire afin que chaque producteur s'insère comme véritable ambassadeur de l'appellation et du territoire. L'accompagnement du GAL est-audois, et grâce au financement du programme Leader, va permettre la structuration d'un véritable réseau de vignerons(es) fiers de leurs produits et de leur patrimoine.



LEADER 2014-2020 du Pays Carcassonnais

VALORISATION DE LA PRODUCTION

Alain Dédies s'est installé agriculteur à Villesèquelande en 1969. Depuis, il exploite 70 ha dont 18 ha de noisetiers, 16 ha de vignes et 36 ha de tournesol, pois et blé dur. Cette volonté de diversification des productions est un choix assumé. Aujourd'hui il est nécessaire de développer la valorisation de la production de noisettes vers des débouchés plus rentables et capable de maintenir au local cette activité.

A ce jour, sur les 45t de noisettes produites, 11t demeurent vendues en coques pour la transformation, 32t sont décortiquées sur place et vendues en amandons pour les chocolatiers. 2t ne sont pas valorisées car il s'agit d'une variété, nécessaire à la pollinisation, qui a une peau épaisse et une forme ovoïde qui ne correspond pas au marché de la confiserie et qui est difficile à commercialiser. Toujours à l'affût de projet de valorisation innovant, Alain Dédies a eu l'idée de se lancer dans la création d'une gamme de produits cosmétiques à partir d'huile de noisette.

L'huile de noisette n'est pas l'huile la plus connue dans le domaine de la cosmétique. Mais elle mérite de l'être. Ses effets bénéfiques et son adaptation à différents types de peau la rendent indispensable. Cette huile sèche hydratante et sébo-régulatrice peut vraiment aider à combattre certains problèmes de peau ou de cheveux.

Des échanges avec un fabricant pour élaborer les produits en prestation de service sont actuellement en cours (Tarn et Garonne), mais l'objectif est d'investir dans une chaîne de fabrication afin de garder l'activité dans l'Aude sur le lieu de production dans le village de Villesèquelande et d'y d'installer une chaîne complémentaire à celle de décortiquage qui existe déjà. C'est une activité nouvelle n'existant pas sur le département. Le pressurage de l'huile quant à lui est réalisé localement à Peyrefitte sur l'Hers et permet à une tierce entreprise d'asseoir son activité.

Le programme LEADER, qui a sélectionné ce projet, va lui permettre d'entrer dans une phase active de création de la structure (création d'un atelier de production) ainsi que la mise en place de l'organisation commerciale (site marchand, réseau de distributeurs ...).

La mise en place de ce projet permet de démontrer qu'il existe des sources de valorisation sur des productions de niche capables d'impacter l'image et l'économie d'un territoire, le projet générant 1 emploi ETP (Equivalent Temps Plein) local.





ÉCOPHYTO : le défi de 48 exploitations audoises

Les Fermes DEPHY, un axe majeur du plan Ecophyto depuis 2010

Initié en 2008, le plan Ecophyto découle du plan Pesticides européen qui impose à chaque Etat membre la mise en place d'un plan national pour réduire l'usage des pesticides. Le plan Ecophyto I avait pour objectif de réduire de 50% l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2018, si possible.

Entre 2009 et 2014, de nombreuses actions ont été mises en place, grâce à une forte mobilisation des agriculteurs volontaires au sein du « réseau fermes Dephy ». Ce réseau a été initié en 2010 afin de produire des références et assurer la démonstration et la promotion de pratiques économes en produits phytosanitaires. Les premiers résultats ont conforté la possibilité de combiner réduction d'usage des pesticides et performance économique des exploitations. Pourtant au niveau national, le plan Ecophyto I n'a pas atteint les résultats escomptés, c'est pourquoi un nouveau plan, Ecophyto II a été mis en place en 2015 avec pour objectif la baisse de 25 % d'ici 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

Dans le département de l'Aude, 4 groupes fermes DEPHY sont accompagnés par des techniciens de la Chambre d'agriculture. Ils ont été constitués entre 2010 et 2016 avec pour objectif de représenter la diversité des productions du département : polyculture-élevage, grandes cultures, viticulture, en conduite conventionnelle ou biologique.

Ainsi, ce sont 48 exploitations audoises, soit 4562 ha, qui sont engagés dans la démarche jusqu'en 2020.

Lors du Plan Ecophyto I, des résultats prometteurs ont pu être obtenus sur ces premières exploitations audoises engagées (exemple sur le groupe du Narbonnais entre 2010 et 2015 : -43 % de réduction de l'IFT herbicides et -21 % de réduction des produits phytosanitaires de synthèse) essentiellement grâce à un meilleur raisonnement des pratiques et à l'utilisation de techniques alternatives au désherbage.

Actions engagées dans les réseaux Dephy audois

De nombreuses actions sont mises en œuvre dans les fermes Dephy.

En combinant différents leviers, les exploitants du réseau ont pu baisser la quantité des produits phytosanitaires, agir pour l'environnement tout en conservant une exploitation techniquement et économiquement performante.

>> L'accompagnement technique par un technicien de la chambre d'agriculture de l'Aude.

Le technicien de la chambre d'agriculture anime le réseau local et apporte toute son expertise dans la mise en œuvre des nouvelles pratiques. Il permet aux exploitants du réseau de prendre du recul par rapport à leurs pratiques habituelles.

>> Une pulvérisation de qualité

Au-delà du contrôle obligatoire de l'appareil de traitement, un pulvérisateur bien réglé et utilisé de façon optimale est la clé de la réussite afin de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

>> Traiter la surface réellement cultivée

Sur une exploitation, une bonne utilisation des produits phytosanitaires, préalable à sa réduction, passe par une bonne connaissance de la surface cultivée et de la culture produite. Par exemple, en viticulture, le calcul de la dose d'herbicide est établi en fonction de la largeur de la bande réellement désherbée et le choix de la stratégie herbicide en fonction du salissement de la parcelle.

>> La dose juste pour sa parcelle

Des outils d'aide à la décision sont développés et testés pour les différentes cultures. Ils permettent de moduler au mieux la dose de produit phytosanitaire utilisée à la situation à traiter. Ils prennent en compte le stade phénologique de la culture, le développement de la végétation, la pression parasitaire et la sensibilité variétale de la parcelle.

>> Le recours au Bio-contrôle

Le principe du biocontrôle est fondé sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. Ces innovations sont en cours de développement. Les premières techniques homologuées sont déjà utilisées sur le terrain comme :

- la confusion sexuelle contre les tordeuses de la grappe en vigne,
- le lâcher de micro-hyménoptère (*Trichogramma brassicae*) contre la pyrale du maïs.

>> L'usage de matériel adapté pour la réduction des herbicides

Intercep, épampreuse mécanique, herse étrille, houe rotative... Ce type de matériel est une alternative à l'utilisation de désherbant chimique sur la culture pour détruire les plantes indésirables. De nombreuses démonstrations sont organisées par la Chambre d'agriculture de l'Aude pour accompagner cette pratique avec les contraintes des différents terroirs.

>> Gestion de l'enherbement de l'interculture

Différentes réflexions sont menées pour améliorer la gestion de l'interculture : travail du sol profond,

faux semis, semis d'interculture, labour. Ces techniques, seules ou combinées, permettent de :

- diminuer le stock grainier des adventices dans les parcelles,
- gérer le potentiel d'enherbement par des mauvaises herbes,
- limiter le développement de plantes vivaces,
- altérer les populations de ravageurs.

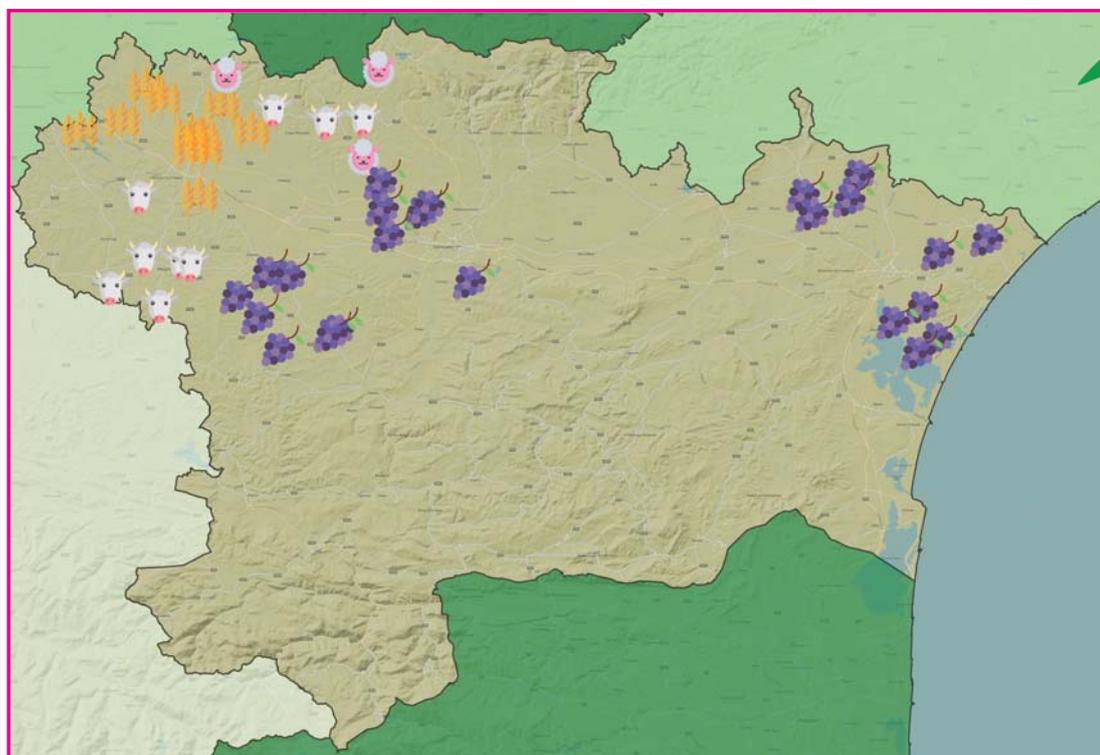
>> La sélection variétale

Les résistances génétiques sont les meilleures parades pour limiter les pertes de rendement consécutives à des attaques de maladies.

La recherche scientifique travaille depuis plusieurs années à la création de cépages résistants au Mildiou et à l'oidium. La Chambre d'agriculture participe activement à ces travaux au Domaine expérimental de Cazes (ferme Dephy Expé) à Alaigne, où plusieurs cépages résistants sont étudiés.

>> Une démarche active de communication vers les agriculteurs

Régulièrement, la Chambre d'agriculture organise des démonstrations de matériel, de techniques de culture et des colloques autour des pratiques éprouvées dans les fermes Dephy du territoire.



Le réseau DEPHY FERME de l'Aude en chiffres

Polyculture-Elevage
12 exploitations agricoles
1835 ha engagés
3 EA en conversion AB

GCPE Ouest Audois
12 exploitations agricoles
1617 ha engagés
2 EA en conversion AB

Vitis Ouest Audois
14 exploitations agricoles
610 ha engagés
2 exploitations en AB

Fermes DEPHY
Viticoles du Narbonnais
10 exploitations agricoles
560 ha engagés
2 exploitation en AB

DEPHY - EXPE Domaine expérimental de Cazes
Membre du projet ECOVITI Arc Méditerranéen



Coordonnées des techniciens :
Groupe Viticulture Dephy Ouest Audois. **Augustin Jeoffre** : 06.84.54.64.81
Groupe Viticulture Dephy Narbonnais-Littoral. **Sandra Bennamane** : 06.74.09.41.64
Groupe Grande Culture Ouest Audois. **Loïc Doussat** : 06.40.21.58.67
Groupe Polyculture Elevage. **Jean-Luc Pull** : 06.84.54.64.69



La confusion sexuelle à l'échelle d'un territoire

Donner la parole aux agriculteurs pour présenter leurs pratiques innovantes autour de la triple performance économique, sociale et environnementale, à d'autres agriculteurs.

La coopérative « Les vignerons du Cap Leucate » est un regroupement de plusieurs caves : Leucate, Quintillan, Roquefort des Corbières, Caves, Treilles, Feuilla, Fitou et La Palme.

Huit terroirs bien distincts caractérisent les 1 400 hectares de vignes contrôlés par la coopérative, site naturel remarquable inclus dans le périmètre Natura 2000. 5 AOP sont revendiquées sur la cave (Fitou, Corbières, Languedoc, Muscat de Rivesaltes, Rivesaltes), ce qui est assez rare.

Pas moins de 75 produits différents, soit un potentiel commercial de 8M. de bouteilles, dont certains tirés à quelques centaines d'exemplaires seulement, figurent au catalogue de la cave.

La structure représente 150 producteurs dont une 60aine de professionnels.

La moyenne d'âge des adhérents de la cave est relativement jeune. En effet nombre de coopérateurs ont moins de 40ans. Ceci est aussi le fruit d'un long travail d'accompagnement à l'installation ainsi que d'une politique foncière soutenue face à des projets impactant le foncier agricole (LGV, ZAC, ZUP).

Procédure environnementale

- **L'entretien des espaces** cultivés et notamment la réappropriation et la remise en culture des friches, des murets en pierre et la dynamique foncière (via la démarche Terra Rural).

• L'innovation

- » cépages résistants en expérimentation au chai la Prade
- » la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le vignoble qui a 2 objectifs à savoir lutter contre le changement climatique et réduire la teneur en alcool du vin.

- » La méthanisation en remplacement des bassins d'évaporation de la cave (projet)

>> la création d'un groupement d'employeurs de main-d'oeuvre ayant permis la création de 8 emplois sur le secteur.

- **La culture de la vigne** en elle-même via 3 axes :

- » La nutrition avec la charte Authentis signée auprès du groupe Frayssinet qui propose un concept et développe un programme basé sur des années de recherche dans

Le rendez-vous
des agriculteurs
innovants !

“ L’accompagnement de la Chambre d’agriculture de l’Aude a permis de perfectionner les compétences internes des techniciens vignobles. L’animation de ce projet collectif a permis de fédérer l’ensemble des adhérents de la structure. ”

les domaines de la fertilisation organique, la pédologie, l’étude de la Rhizogénèse ou encore les traitements foliaires.
» La réflexion sur la diminution des surfaces désherbées
» L’alternative aux insecticides par le biais de la confusion sexuelle
La cave adhère d’ailleurs à un GIEE par le biais du groupe Val d’Orbieu qui lui permettra de mettre en place dès 2018 des MAEC.

La démarche de confusion sexuelle

Ce projet s’inscrit dans une démarche environnementale liée à la politique menée depuis quelques années par la cave (cahier des charges Respect Homme Nature, chai HQE, politique de MAE sur les étangs de La Palme...).

Développement de la démarche

Un voyage à l’étranger des adhérents de la cave sur un terroir semblable à celui de la structure a permis de présenter et faire partager une expérience sur la confusion sexuelle en viticulture et riziculture (en

effet plus de 15000ha de culture sont protégés par cette technique là). Une prise de conscience collective a suivi.

De cette expérience a découlé un partenariat avec tous les acteurs locaux. Tout d’abord les vignerons indépendants, la Chambre d’agriculture de l’Aude et les distributeurs phytosanitaires locaux.

Un maillage du territoire a été mis en place avec un viticulteur référent par commune ou par secteur. Des réunions par village ont été organisées et ont permis de faire adhérer le plus grand nombre de viticulteurs (coopérateurs et indépendants).

Aujourd’hui 950 ha sont engagés dans cette démarche, l’objectif étant d’approcher 100 % de la surface de la cave.

L’accompagnement de la Chambre d’agriculture de l’Aude a permis de perfectionner les compétences internes des techniciens vignobles. L’animation de ce projet collectif a permis de fédérer l’ensemble des adhérents de la structure.

PRINCIPES

1

Perturbation des mécanismes de rapprochement et de rencontre entre les individus mâles et les individus femelles via la diffusion en grande quantité de phéromones de synthèse dans l’atmosphère.

2

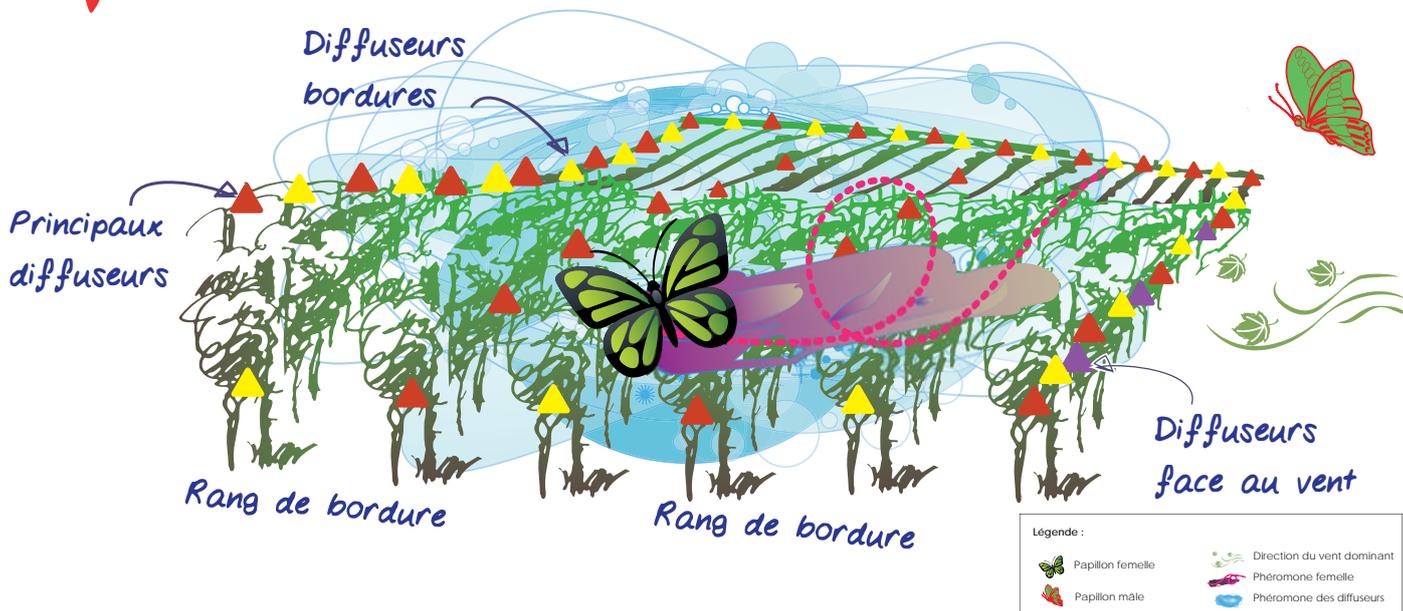
La diffusion massive de ces phéromones conduit à la désorientation des mâles qui ne peuvent alors plus localiser les femelles notamment en :

- masquant les trainées de phéromones produites par les femelles appelantes.
- en altérant la capacité des mâles à répondre aux femelles appelantes (saturation de leurs récepteurs).
- en faisant suivre aux mâles des fausses pistes de phéromone réduisant ainsi les chances des mâles de localiser les femelles.

Les rencontres entre mâles et femelles deviennent dès lors très rares. Il en résulte une diminution très importante des accouplements, et par conséquent des pontes et des dégâts.

RESULTATS

MÉTHODOLOGIE DE MISE EN PLACE



Métier, qualification & emploi

La Chambre d'agriculture de l'Aude se mobilise

Apprentissage et promotion des métiers, deux axes forts de la Chambre d'agriculture de l'Aude

En agriculture l'apprentissage présente une particularité à savoir la séparation entre formation et administration.

En effet alors que la formation est prodiguée par le Centre de Formation des Apprentis en Agriculture (C.F.A.A) la Chambre d'Agriculture assure, dans le cadre de sa mission de service public, l'enregistrement des contrats.

Cette séparation des fonctions a amené les deux structures à développer des partenariats étroits dans le même objectif de valoriser et de développer l'emploi agricole.

Dans un premier temps la Chambre d'Agriculture a été à l'initiative de la création du Comité Départemental de l'Apprentissage et de l'Alternance qui réunit les représentants de la profession agricole, les acteurs de l'emploi (Mission Locale d'Insertion, Pôle Emploi, AREFA), les deux lycées agricoles publics du Département ainsi que l'institut Saint Joseph et La Raque avec les représentants de l'Etat (DI-RECCTE), de la Région, du Département et des autres chambres consulaires, le service de remplacement et la Fédération des Groupements d'Employeurs (FIGEA).

Les travaux du comité de pilotage ont très vite mis en lumière la nécessité de mieux communiquer sur les métiers

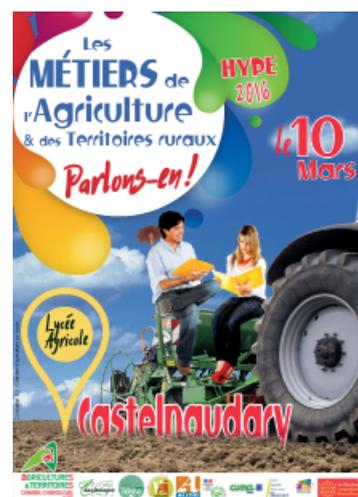
de l'agriculture auprès des jeunes et de leurs familles ainsi qu'auprès des conseillers d'orientation, des professeurs de l'éducation nationale et des demandeurs d'emploi. Deux grandes actions symbolisent cette volonté :

• L'emploi est dans le pré

Lors de cette opération, agriculteurs et structures accompagnatrices (Pôle Emploi, MSA...) rencontrent des demandeurs d'emploi autour de thématiques dans des ateliers de travail avec pour objectif de démystifier l'emploi dans le secteur agricole. Cette rencontre doit montrer que les métiers de l'agriculture sont très variés, souvent mal connus et peuvent être des solutions attractives pour l'accès à l'emploi, y compris pour des personnes qui ne sont pas familiarisées avec ce milieu.»

• La journée HYPE

Chaque année en collaboration avec le CFAA et le CFPPA de l'Aude est organisée une demi-journée de découverte de l'agriculture à destination des collégiens. Axée autour des différentes formations disponibles, agrémentée de témoignages d'agriculteurs, et de rencontre avec des professionnels du monde agricole (Chambre d'agriculture...) cette journée est l'occasion de mettre en lumière un monde professionnel peu connu des adolescents.



Ambassadeurs pour construire demain

La Chambre d'agriculture assure de nombreuses missions parmi lesquelles la promotion des métiers de l'agriculture, le développement des compétences tout au long de la vie : formation par alternance, formation professionnelle, continue (en partenariat avec les CFAA et CFPPA).

Dans ce cadre, la Chambre sollicite souvent des agriculteurs pour apporter leurs témoignages, assurer la promotion de leur métier, accueillir des stagiaires... C'est pourquoi est mise en place une opération de recensement d'exploitants et exploitantes, conjoint(e)s collaborateur(ice)s, de salariés pour enrichir et constituer un groupe «d'Ambassadeurs» sur l'ensemble du territoire audois qui serait amené à contribuer à la mise en place de deux grands volets d'action :

Assurer la promotion des métiers :

- Témoigner auprès de jeunes, parents, prescripteurs d'orientation lors de salons, forums, collèges, lycées ou toutes manifestations thématiques organisées par la Chambre d'agriculture de l'Aude,

- Organiser sur l'exploitation des visites - découverte des métiers,
- Accueillir en stage des jeunes et moins jeunes, des porteurs de projets d'installation,
- Sensibiliser à l'ouverture des métiers agricoles aux jeunes filles.

Être force de propositions innovantes : « une fabrique d'idées » :

Ce groupe «prospective» permettra de développer des actions nouvelles:

- en matière de formations notamment,
- de développement de la VAE,
- de communication, valorisation, transmission des métiers.

Ce projet sera présenté sur les territoires à l'occasion des Assemblées Générales d'antennes de la CA11, ADAOA, ADACPA, CDA du Narbonnais, CDA Corbières Minervois afin de recueillir les candidatures des professionnels.

SORTIE DU CATALOGUE FORMATION 2018

Accompagner le développement des compétences des Femmes et des Hommes du monde agricole est l'une des missions de la Chambre d'agriculture de l'Aude. Une nouvelle révolution agricole est en marche : technologie embarquées, robots, drones..., produire mieux en s'adaptant aux aléas climatique, sanitaire, économiques et à un déficit d'image !

Pour répondre à ces enjeux et « construire demain », la Chambre d'agriculture de l'Aude lance son catalogue formation 2018. Cette nouvelle programmation s'inscrit dans le cadre :

- De l'agro écologie : réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, gestion raisonnée de la ressource en eau, favoriser la biodiversité, techniques culturales innovantes économes en intrants...
- Du bien-être animal : recours à des méthodes alternatives respectueuses de l'animal, de sa santé (limitant le recours aux antibiotiques).
- De la communication positive !

Mais, la mission de la Chambre d'agriculture de l'Aude ne se limite pas à cette offre. Elle propose un accompagnement dans la construction et la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté aux besoins de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ainsi, à ce jour, la Chambre d'agriculture de l'Aude met son expertise au service de projets de développement de filières (oléicole, fruits et légumes...), de dynamiques territoriales...

Des dispositifs existent pour se former (Crédit d'impôt, service de remplacement Vivea : Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant, FAFSEA : Fonds de formation des salariés d'exploitation agricole ou tout autre OPCA).

« Alors investissez dans la formation ! »

Consultez le catalogue en ligne
sur www.aude.chambagri.fr



Contact

PÔLE ENTREPRISES

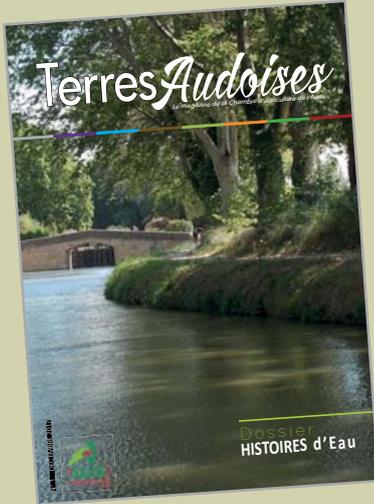
Chambre d'agriculture de l'Aude

Tél : 04 68 11 79 28

formation@aude.chambagri.fr

Communication

Chambre d'agriculture de l'Aude



Actualités



Web



Règlementation



chambagriculture.aude



chambagriil

Abonnez-vous
communication@aude.chambagri.fr



Dossier HISTOIRES d'Eau

16 Editorial

17 Interview

Rémi Ibanes
Elu à la Chambre d'agriculture de l'Aude
Membre de la commission Eau
Président de l'Union des ASA

19 Gestion de la Ressource

Présentation de la thématique

20 Fontcouverte :

L'ambitieux projet agricole «Mise à Jour» franchit une nouvelle étape

22 Irri Alt'Eau (2013-2018)

Ressource en eau alternative (eau de station d'épuration) en quantité et qualité maîtrisée pour l'irrigation de la vigne

22 Le contrat de canal de la Robine

23 La création de retenues d'eau artificielles

24 Accès à l'eau, la réalisation de forage

25 Qualité de l'eau

Présentation de la thématique

26 Protection des captages prioritaires d'eau potable

28 Les zones tampon

29 Aires de lavage des engins agricoles

La clé de voûte de la protection des eaux contre la pollution d'origine agricole

Protéger et sécuriser la ressource en eau



Bruno Peyras
Chef du Pôle Eau-Agronomie

Quand on parle d'eau, on parle de vie. Cette évidence vaut pour l'agriculture comme pour chaque être vivant : pas de vie sans eau, pas d'agriculture (élevage, cultures) sans eau pour abreuver les animaux ou pour arroser les plantes. L'eau, l'air, le sol, le soleil sont les bases de la vie des plantes, des animaux qui les consomment et des hommes qui les cultivent. Faut-il rappeler que l'homme lui-même est composé à 60% d'eau ?

Sous l'impulsion du président de la Chambre d'agriculture Philippe Vergnes, lui-même viticulteur irrigant, une commission professionnelle « eau » a été créée (élus référents : Serge Vialette, président de la SICA d'irrigation de l'Ouest Audois ; Rémi Ibanès, président de l'Union des ASA Hydrauliques de l'Est Audois ; et Henri Cases, membre de l'association de préfiguration du projet hydraulique des vignobles de la Cité de Carcassonne) et un service spécialisé, baptisé « pôle eau-agronomie » a été mis en place.

Pour l'eau potable, dont nous gaspillons des centaines de litres par habitant et par jour, tous les efforts doivent être faits pour en réduire la consommation et réparer les réseaux d'eau fuyards (plus de 50% de pertes bien souvent) Dans le même esprit, l'eau brute agricole, indispensable pour garantir la compétitivité de notre agriculture et de notre économie dans un contexte mondialisé, est utilisée avec de plus en plus de parcimonie, les fuites de réseaux sont réparées, les quantités apportées aux cultures sont strictement définies en fonction des besoins de la culture et ces différentes actions, mises en œuvre dans le cadre du « PGRE », véritable plan quinquennal d'économie de la ressource, élaboré par l'Etat, et son pendant départemental, le « SDEB », élaboré par le département, ont déjà permis grâce aux efforts consentis et financés par les seuls agriculteurs d'économiser des millions de m³ d'eau brute, réduisant ainsi au profit de tous presque à néant le déficit des usages de l'eau (grossièrement évalué dans l'Aude à 37 millions de m³ chaque année la plus sèche sur 5 ans, chiffre probablement très surévalué qu'un meilleur usage des stockages existants permettrait de réduire des 2/3) et protégeant cette ressource précieuse qu'est l'eau, pour les générations futures, qui seront frappées de plein fouet par le réchauffement climatique.

Rémi Ibanes

Elu à la Chambre d'agriculture de l'Aude

Membre de la commission Eau

Président de l'Union des ASA

Aujourd'hui quels sont les grands enjeux politiques concernant la gestion de l'eau agricole ?

Autrefois ressource quasi inépuisable, l'eau est devenue au fil du temps et des changements climatiques moins abondante et devient donc une ressource précieuse. Une pluviométrie mal répartie sur l'année, une évaporation beaucoup plus forte, une forte consommation naturelle par les plantes, le remplissage des lacs de réserve de plus en plus difficiles avec une gestion en tension, des besoins en irrigation plus importants à l'hectare (20 000 hectares supplémentaires à irriguer dans l'Aude), font que les défis qui nous attendent sont essentiellement tournés vers le partage de l'eau entre les différents utilisateurs. Les acteurs politiques doivent donc aujourd'hui mettre en place des mesures d'économie d'eau tout en faisant face à cinq chantiers majeurs :

- L'alimentation en eau potable des populations
- La gestion des besoins environnementaux avec la mise en place des débits réservés, ou débits biologiques minimums dans les cours d'eau,
- l'irrigation agricole.
- La qualité de l'eau. En quantité insuffisante la qualité de l'eau se dégrade par la concentration des éléments qu'elle contient, issus des activités agricoles, industrielles ou des populations. Pour tenter de remédier à cette problématique de qualité, des aires de captages prioritaires sont définies par bassins versants sur les territoires concernés par ces mesures.
- Développer les économies d'eau pour rééquilibrer le déficit quantitatif du fleuve Aude au travers du PGRE et des Contrats de canal du Département. L'autois moyen consomme autour de 252 l/jour et par personne. Le Défi Famille Econome animé par le PNR a permis de démontrer qu'une consommation quotidienne de 75 l/jour était possible sans contraintes fortes.

Quels sont les freins que l'on rencontre dans l'Aude et comment les contourner ?

La mise en œuvre d'actions d'envergure autour de la gestion de l'eau se heurte à de nombreux freins dont le financement des actions, véritable « nerf de la guerre », notamment dans la mise en place de stockage d'eau et création des réseaux d'irrigation. Une réglementation trop complexe, et des études trop longues et trop coûteuses sont aussi des handicaps importants. Néanmoins, sur notre département, l'implication des nombreux

acteurs institutionnels (Chambre d'agriculture, DDTM, ASA et Unions d'ASA...) a permis de travailler de façon constructive à la recherche de solutions techniques et financières afin d'optimiser la gestion de l'eau. Les premiers résultats sont encourageants, la mobilisation des Asa de l'Est Audois avec notamment le contrat de Canal mis en place sur la Robine a permis de faire des économies de plusieurs dizaines de m³ grâce à des réparations d'ouvrages et travaux d'infrastructures. De plus le PGRE validé en comité CTIS (Comité Inter-Sage) début janvier 2017 permet de mettre en place un grand nombre d'actions de réduction du déficit, ou de solutions en agissant sur des transferts d'eau possibles grâce au maillage des réseaux et canaux de notre département.

Peut-on concilier actions en faveur de la qualité de l'eau et rentabilité agricole ?

Il est possible avec les techniques actuelles d'ajuster au mieux l'utilisation de l'eau en optimisant son irrigation avec des doses adaptées, apportées au bon moment et au bon stade de croissance de la plante.

Concernant la qualité de l'eau, il existe des alternatives à l'utilisation des produits Phyto-pharmaceutiques telles que la maîtrise de l'enherbement par le travail du sol, la diminution de l'utilisation des insecticides avec la confusion sexuelle, ou encore l'utilisation de la ferti-irrigation qui permet d'apporter les éléments minéraux assimilables directement au niveau des racines.

ASA, SMMAR, Agence de l'eau, GDA La multiplication des acteurs ne nuit elle pas à l'efficacité des actions ?

La vraie question qui se pose aujourd'hui est de savoir si un agriculteur qui exprime un besoin en eau (irrigation par exemple) peut trouver rapidement une réponse à son problème sans tomber dans la « tourmente administrative ».

Je crois impossible qu'un agriculteur rassemble tout seul les éléments administratifs complets pour constituer un dossier d'irrigation. Obtenir une autorisation de prélèvement peut être très complexe car notre territoire n'est pas homogène en matière de disponibilité en eau. Chaque acteur agit dans le cadre d'un périmètre défini. Des secteurs sont actuellement organisés pour faciliter une gestion collective de l'eau avec notamment des extensions ASA, ou la mise en place d'ASL par exemple.

En quoi la Chambre d'agriculture et ses élus sont des acteurs clés dans la gestion de l'eau ?

La Chambre d'agriculture a une vision complète de toute la réglementation et des relais avec les administrations concernées. Elle a la capacité d'apporter un appui à la constitution efficiente des dossiers d'irrigation en fonction des autorisations des volumes prélevables obligatoires et des demandes de financements indispensables. De par sa connaissance très approfondie des territoires avec leurs propres spécificités géographiques, hydrauliques et sociologiques ainsi que sa forte implication avec les acteurs de la gestion du territoire et de l'eau (Asa, irrigants privés), la Chambre d'agriculture est un acteur transversal incontournable.

Quelles perspectives pour demain ?

La CAII par le biais de son « Pôle eau et agronomie » s'est dotée de moyens humains et techniques pour donner ou maintenir au mieux l'accès à l'eau à l'agriculture. Le développement de nouvelles ressources en eau, favoriser le stockage collectif de l'eau et la mise en place de forages dans les zones orphelines en eau de surface ou en réseaux d'irrigation font partie des priorités du mandat actuel, sachant que tous les territoires n'auront pas accès à l'irrigation.

L'eau potable est un enjeu très fort. Sur les captages prioritaires une animation et un suivi de l'évolution de la qualité des eaux sont en cours. Les agriculteurs des périmètres concernés conseillés par les techniciens travaillent à réduire ou modifier les pratiques pour en réduire l'impact.

La mise en place du PGRE et le recensement de Carcassonne à la mer des irrigants privés isolés, non déclarés, non organisés qui ne participent pas à la gestion « collective » de l'eau ont pour objectif d'aider à la bonne gestion de l'eau. La création d'une structure « AIGEAU » regroupant tous les irrigants du Grand Est Audois, ASA en plus des irrigants individuels, préfigure la mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) qui se chargera ou délèguera aux Unions d'Asa les volumes prélevables.



POINTS CONTACTS & REFERENCES



CHEF DE SERVICE

Bruno PEYRAS
04 68 11 79 62
06 84 54 64 80
bruno.peyras@aude.chambagri.fr

CHARGÉE DE MISSION QUALITÉ DES EAUX

Sonia CAUSSÉ
04 68 11 39 51
06 84 54 64 83
sonia.causse@aude.chambagri.fr



**CHARGÉE DE MISSION ANIMATION MESE
PLANS D'EPANDAGE**

Stéphanie RUBIO
04 68 11 79 77 - 06 40 21 58 59
stephanie.rubio@aude.chambagri.fr



**RESPONSABLE GESTION QUANTITATIVE EAU
RISQUES NATURELS**

Daniel CASTEIGNAU
04 68 11 79 72 - 06 29 84 74 19
daniel.casteignau@aude.chambagri.fr

CHARGÉ DE MISSION EAU - ENERGIES

Mathieu LOPEZ
04 68 11 79 33
06 70 75 98 61
mathieu.lopez@aude.chambagri.fr



**CHARGÉE DE MISSION PROJETS D'IRRIGATION
EAUX SOUTERRAINES**

Hélène OLIVE - RÉMON
04 68 11 79 92
06 37 82 02 94
helene.olive@aude.chambagri.fr

CONSEILLÈRE CAPTAGES PRIORITAIRES

Camille BOURGOIS
04 68 11 39 66
06 84 54 64 73
camille.bourgois@aude.chambagri.fr



**CONSEILLÈRE PROJETS D'IRRIGATION
ANIMATRICE TERRITORIALE
CORBIÈRES MINERVOIS**

Pauline RAYSSAC
04 68 11 79 13
pauline.rayssac@aude.chambagri.fr

ITES UTILES
S

www.eaurmc.fr/
www.eau-adour-garonne.fr
www.asainfo.net/
www.audeclaire.org/
www.smmar.org/
www.aseaude.fr/
www.prestasa.fr/

www.bulbintown.com/projects/operation-font-estranaute

GESTION de la ressource

L'eau est donc une ressource à gérer (on parle d'eau quantitative) et qu'il s'agit de mettre à disposition des agriculteurs qui en ont besoin (par les réseaux d'irrigation, par les stockages d'eau, par les forages, par la récupération d'eau de pluie, etc). On le sait au moins depuis les colonisateurs romains de la Narbonnaise qui créèrent les premiers aqueducs dans ce qui allait devenir le Languedoc. Plus tard, les conquérants arabes, loin d'apporter la destruction, nous apportèrent une innovation technique : la noria, celle-là même qui, avant d'être remplacée par les éoliennes, permettait à nos grands parents de puiser de l'eau en utilisant l'énergie animale d'un âne ou d'un cheval. Via les végétaux, l'eau d'irrigation utilisée par les agriculteurs est « recyclée » dans le cycle de l'eau, entretenant autour des cultures un microclimat de fraîcheur et permettant l'installation et la vie, autour des zones irriguées et des canaux d'irrigation ou dans ces mêmes canaux, véritables oasis et barrières efficaces contre les incendies, d'une faune et d'une flore aquatique et piscicole abondante et variée

Les premières ASA, organisations d'irrigants, virent le jour en Languedoc, dans la région de Narbonne, au début du 19ème siècle. La gestion quantitative de l'eau, c'est donc une vieille histoire dans notre département, déployée de Pierre-Paul Riquet le génial ingénieur du canal des 2 mers et du Midi aux retenues de stockage des pyrénées (convention de Matemale) et de la montagne noire, prolongée tout récemment par les grands travaux d'Aqua Domitia.

Au vu des enjeux présents que sont l'alimentation en eau potable, l'agriculture et la navigation, une réflexion concertée de la gestion quantitative de l'eau a été souhaitée au travers de l'élaboration d'un Plan de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE). Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de l'Aude prend toute sa place en développant ou en accompagnant de nombreux projets destinés à rendre la ressource accessible pour tous dans un contexte de déficit hydrique quantitatif du bassin versant de l'Aude estimé à 37 millions de m³ par l'étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) réalisée en 2013.



GESTION de la RESSOURCE

Fontcouverte : l'ambitieux projet agricole « Mise à Jourre » franchit une nouvelle étape

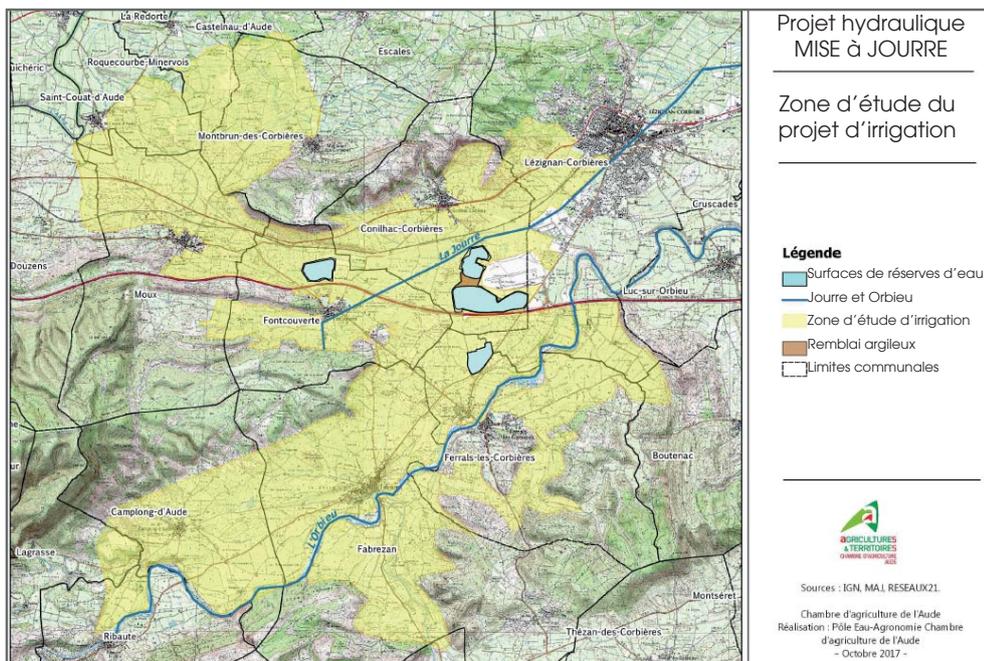
Face à la répétition des épisodes de sécheresse nuisant aux rendements et menaçant le maintien de la viticulture dans la plaine viticole de Lézignan, les vignerons et communes du territoire développent depuis 2012 un projet d'irrigation de plus de 1100 hectares basé sur des réserves d'eau constituées en période hivernale. Suite aux études de biodiversité et de faisabilité hydraulique, la possibilité de remplir 4 retenues interconnectées d'une capacité totale de 5.5 millions de mètres cubes est confirmée. Le dépôt du dossier réglementaire de demande d'autorisation est en cours.

Pour Laurent Raux, Président de la cave coopérative Terre d'expression, il s'agit du «projet du siècle». Depuis une vingtaine d'années, le manque chronique d'eau en période estivale pénalise les rendements et la qualité du raisin. Les conséquences indirectes des exploitations en périodes de crises viticoles, manque de confiance en l'avenir, difficultés à trouver des repreneurs, abandon des vignes et développement des friches.

Après avoir exploré de nombreuses pistes d'adaptation au changement climatique et d'accès à l'eau, Terre d'Expression a décidé en 2012 d'investir dans l'animation d'un projet structurant, visant l'irrigation du vignoble tout en répondant à d'autres enjeux de ce territoire. Pensés comme des vases communicants, les plans d'eau projetés à Conilhac-Corbières, Fontcouverte et Ferrals-les-Corbières fourniront ensemble les 2.5 millions de mètres cubes d'eau destinée au réseau hydraulique en goutte-à-goutte. Certains usages spécifiques sont également prévus : le bassin de Fontcouverte sera aménagé pour les usages ludiques et récréatifs, tandis que celui de Ferrals-les-Corbières assurera le soutien d'étiage de l'Orbieu en période estivale, favorisant ainsi la préservation des écosystèmes aquatiques et terrestres du secteur (voir carte ci-dessous).

L'achat des terrains, la création des réserves d'eau et une partie du réseau principal d'irrigation seront financés grâce à la valorisation des granulats présents. Présidée par Rémi Ibanes, agriculteur et co-président de la commission eau de la Chambre d'agriculture, la SCIC Réseaux 21 garantit la finalité agricole du projet en se portant acquéreur des 104 ha de terres (principalement en friche actuellement) dédiées aux bassins.

Les volumes, issus des eaux de ruissellement, de l'écrêtement des crues de la Journe et d'un pompage hivernal dans l'Orbieu, seront gérés par la future ASA en concertation avec les autres usagers. Grâce à l'aménagement progressif des réserves d'irrigation, une première tranche de bassin sera mise en eau et assurera l'irrigation d'un premier périmètre dès la 2e année d'excavation. La durée maximale du projet est estimée à 20 ans ; elle dépendra de la demande locale en matériaux.



La Chambre d'agriculture, animatrice du projet, a enregistré en 2013 une demande en eau de 1100 ha auprès de 83 vignerons et autres agriculteurs, situés entre Montbrun et Camplong. La possibilité d'alimenter plus du double de cette surface étant à présent établie, l'association de portage « Mise à Jourre », dont le bureau rassemble les structures professionnelles et les communes concernées, envisage un développement important de cette demande dans les prochaines décennies.

Le comité de pilotage du projet rassemble les professionnels agricoles (caves coopératives et particulières, Réseaux21, CDA Corbières-Minervoies, Syndicat de Cru Corbières), les institutionnels (communes, Conseil Départemental, Région, Agence de l'Eau, SMMAR, Syndicats de bassins, CCRLMN) et les partenaires (ASA voisines, ASEAUDE, Union d'ASA Aude Médiane, SDIS, associations naturalistes, associations de chasse et de pêche) incontournables de ce territoire. Le 5 octobre dernier, le comité de pilotage du projet a pris connaissance de l'avancement des études et affirmé unanimement son soutien à cette démarche, dont l'aboutissement donnera un souffle nouveau et les conditions d'un développement soutenable du vignoble bordant la Journe et l'Orbieu.

« Depuis une vingtaine d'années, le manque chronique d'eau en période estivale pénalise les rendements et la qualité du raisin. »

Mathieu Lopez



Irri Alt'eau (2013-2018)

Ressource en eau alternative (eau de station d'épuration) en quantité et qualité maîtrisée pour l'irrigation de la vigne

Du fait de la croissance démographique et du changement climatique, le bassin méditerranéen est soumis à une forte pression concernant l'accès aux ressources en eau, qui pourrait atteindre un seuil critique avec l'augmentation de la demande et la diminution de la disponibilité de ces ressources. Quel que soit son usage, l'eau a une valeur incontestable. Cependant, la réutilisation des eaux traitées comme source d'eau alternative, reconnue internationalement depuis plusieurs décennies, n'est que peu développée et mise en œuvre en France. Irri-Alt'Eau (projet R&D collaboratif régional, région Occitanie) est la première « Plateforme expérimentale et pédagogique de terrain » en France, sur la réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation par goutte-à-goutte de la vigne en quantité et qualité maîtrisées. IRRI-ALT'EAU est mené par un partenariat «Entreprise-Recherche-Collectivité» représenté par le Laboratoire de Biotechnologie de l'Environnement de Narbonne (LBE)

et l'Unité expérimentale de Pech Rouge, Veolia, Aquadoc, la Cave coopérative de Gruissan et Le Grand Narbonne propriétaire des stations d'épuration de Gruissan et Narbonne Plage avec l'objectif de développer une pratique raisonnée, compétitive, scientifiquement étayée et durable, de l'irrigation de la vigne avec des eaux traitées de qualité physico-chimique et microbiologique maîtrisée. Cette démarche est cohérente avec celles menées par plusieurs pays précurseurs (Israël, Australie, Etats-Unis (Californie), en matière de réutilisation d'eaux traitées sur productions agricoles, dont vigne. Ce programme a bénéficié de soutiens financiers : Fonds Feder, Région Occitanie, Bpifrance Languedoc Roussillon Midi Pyrénées, Agence de l'Eau RMC, Agglomération Grand Narbonne, cofinancement des entreprises et organismes partenaires.

Claudine Vibert

Le contrat de canal de la Robine

Sur les 36,7 Millions de m³ de déficit sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude, 26,4 Millions d'économies sont à réaliser sur le seul Canal de la Robine. Tel est le défi dans lequel se sont engagés les irrigants du delta de l'Aude.

Cet ancien bras de l'Aude, déjà aménagé dans son tronçon amont par les romains, a été achevé en 1690 par la construction des écluses de Narbonne. Ouvrage vital mais détérioré au fil des siècles, il fait l'objet, depuis 2016, d'une procédure dite de Contrat de Canal, co-animée dans sa conception (2014-2016) par la Chambre d'Agriculture de l'Aude, les ASA et les préleveurs individuels de la Narbonnaise et relayée dans sa phase de réalisation par l'Union des ASA d'Hydraulique de l'Est Audois.

Le Contrat de Canal est le fruit d'une démarche de concertation débutée, dès le début des années 2000, avec les agriculteurs du Narbonnais autour d'un programme d'aménagement partagé avec l'ensemble des usagers du Canal. Pour les irrigants de l'ensemble du bassin versant de l'Aude, il s'agit ici d'une chance supplémentaire de sortir du classement en Zone de Répartition des Eaux d'ici 2021.

Tout d'abord lancés dans une phase de rénovation des prises d'eau fuyardes et la restauration de réseaux gravitaires (20 millions de m³ d'eau économisés), les irrigants opèrent, aujourd'hui, une véritable « révolution culturelle » pour le delta de l'Aude avec le passage de l'irrigation gravitaire au goutte à goutte sur 1000 ha du périmètre de l'ASA du Raonel avec à la clé :

- 4,5 M€ de travaux financés par l'Europe, la Région, l'Agence de l'Eau RMC, le Département de l'Aude et l'ASA du Raonel.
- 1,4 M de m³ d'eau économisés.
- 30 km de réseaux sous-pression.
- Une station de pompage performante, moderne et pilotable à distance.

Cet aménagement est la démonstration évidente que la sécurisation de l'accès à la ressource et une gestion économe de l'eau sont compatibles avec un développement des territoires audois dans l'équité et la solidarité."

Daniel Casteignau



La création de retenues d'eau artificielles

Le printemps 2011 restera dans les mémoires pour sa sécheresse et ses impacts sur les exploitations agricoles. Suite à cet épisode, la profession agricole s'interroge sur l'accès à l'eau afin d'être moins sensible aux sécheresses à venir. Le développement des retenues artificielles devient une des réponses possible qui s'offre aux agriculteurs.

On distingue deux types de retenues artificielles :

- La retenue de substitution qui est un plan d'eau artificiel se remplissant en hiver, par ruissellement et/ou par pompage en nappe/rivière, et qui remplace un prélèvement estival.

- Une retenue artificielle est un plan d'eau qui se remplit en hiver, par ruissellement et/ou par pompage en nappe/rivière, et qui ne remplace pas un prélèvement estival. Il s'agit donc d'un nouveau prélèvement. Parmi ces retenues on distingue le cas particulier des retenues collinaires qui ne se remplissent que par ruissellement (y compris les eaux de drainage).

Compte-tenu des enjeux et des impacts, il est nécessaire que la réflexion collective débute le plus en amont possible

- point sur les alternatives agronomiques;
- recensement, localisation et quantification des besoins et des projets;
- recensement, localisation et quantification des autres ressources potentiellement mobilisables (eaux usées, industriels, ...);
- point sur la dimension économique;

Cette première approche peut être pilotée par la Chambre d'agriculture. Elle aboutira à une cartographie des besoins, ressources et opportunités. Puis des études complémentaires pourront être conduites, sous l'égide des SAGE par exemple, sur ce qui touche à la définition de

volumes prélevables, la mise en place d'une gestion collective, une opportunité de réutilisation.

Une fois que les réflexions évoquées ci-dessus ont démontré la pertinence pour l'exploitant concerné de créer une retenue artificielle, il convient d'envisager sa création en prenant en considération les points suivants.

- Le choix du site.

Outre les contraintes liées au foncier et à l'organisation du parcellaire, le site envisagé ne doit pas être situé sur une zone humide ou en travers d'un cours d'eau. Ce type de dispositif est en effet totalement proscrit pour tout type de retenue. Il doit également éviter toute destruction d'espèces protégées.

- Le mode de remplissage.

Les études doivent garantir que le remplissage ne porte pas atteinte au milieu naturel. Cette évaluation se fera en tenant compte de toutes les retenues existantes, ainsi que de tous les projets connus.

- La réglementation applicable.

La création d'une retenue est soumise à une procédure d'autorisation ou de déclaration prévue par le code de l'environnement. Cette procédure vise à vérifier que l'impact de la création de la retenue sur le milieu naturel est acceptable. Le dossier doit également présenter l'incidence du projet sur Natura 2000

La direction départementale des territoires et de la mer assure la police de l'eau. La réalisation de ces études et le montage de ces dossiers peuvent être assez complexes et nécessitent l'intervention d'un bureau d'études spécialisé à la charge du maître d'ouvrage sans que cela ne soit obligatoire.

Mathieu Lopez



Exemple de retenue artificielle

GESTION de la RESSOURCE

Accès à l'eau, la réalisation de forage ...

L'agriculture dans nos régions nécessite d'être irriguée, à quelques exceptions près. Quand cela s'avère nécessaire, la réalisation d'un forage d'eau souterraine est une solution qui demande de respecter des procédures administratives et surtout de s'assurer que l'ouvrage est réalisé correctement. Dans tous les cas, avant la réalisation d'un ouvrage agricole, il est nécessaire de s'assurer qu'il n'existe pas une ressource superficielle sécurisée disponible à proximité (canal, réseau sous pression etc.).

Dans l'Aude, la Chambre d'agriculture a identifié 10 sites pilotes où l'accès à l'eau va être étudié, il sera envisagé en priorité par la réalisation de forage mais aussi de solutions complémentaires comme le stockage d'eau. L'animation sur ces 10 sites est en cours, elle permet dans un premier temps d'identifier et de mettre en place un groupe-projet rassemblant l'ensemble des acteurs du périmètre. Le porteur de projet aura une forme juridique variée selon les projets (association loi de 1901, coopérative, municipalité...). Une première évaluation du besoin et la zone géographique d'étude sont également définies. La Chambre d'agriculture vous accompagne dans cette définition préalable de votre projet.

Vient ensuite le temps des études, dont certaines seront réalisées par des cabinets spécialisés : étude de la ressource en eau souterraine, études technico-économiques et réglementaires. La première étude est essentielle puisqu'elle vise à identifier, évaluer et quantifier la ressource mais également les incidences du prélèvement dans l'environnement plus ou moins proche du forage. La recherche et l'obtention de financement sera un préalable incontournable à la réalisation de ces études, tous les financeurs potentiels devront être sollicités.

Une structure juridique apte à réaliser les travaux et à assurer le fonctionnement de l'ensemble des ouvrages hydrauliques sera enfin créée, les associations syndicales de propriétaire (ASA, le plus souvent) sont la forme la

plus adaptée à ce type de projet d'hydraulique agricole. Tout au long de l'animation, la Chambre d'agriculture joue un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du porteur de projet, elle l'aide à définir et piloter son projet, elle effectue du conseil, de l'assistance, des propositions et facilite la coordination du projet.

Dans le cas de sollicitation individuelle :

La Chambre d'agriculture vous conseille sur la meilleure solution pour répondre à votre besoin. Elle s'assure que le raccordement à un projet collectif n'est pas possible et vous informe sur la marche à suivre pour réaliser un forage de qualité dans de bonnes conditions. L'avis consultatif d'un hydrogéologue est fortement recommandé. Les démarches réglementaires, techniques et financières adaptées à votre projet vous seront communiquées.

La Chambre d'agriculture sert d'intermédiaire entre les services de l'Etat et l'agriculteur mais aussi avec les bureaux d'études et foreurs. En fonction des caractéristiques de votre projet (profondeur prévisionnelle supérieure ou inférieure à 50m, volume annuel inférieur ou supérieur à 1000, 10 000 ou 200 000 m³/an, zone de répartition des eaux, ressource majeure à préserver pour l'eau potable, périmètre de protection de captage d'eau potable et autres zones à réglementation spécifique, ...), il devra répondre à différentes procédures. Un forage étant un ouvrage technique complexe, de sa qualité de réalisation dépend sa durée de vie et la prévention du transfert de pollutions vers les eaux souterraines. Un forage doit donc être réalisé par un professionnel, dans les règles de l'art.

Hélène Olive



Présentation de la thématique

QUALITÉ de l'eau

L'eau doit être de bonne qualité, c'est-à-dire exempte de contaminants de quelque nature que ce soit, qu'ils soient d'origine agricole ou non : cela vaut aussi bien pour l'eau potable, que pour l'eau d'irrigation. Toutes les activités humaines et les déchets qui en sont issus se retrouvent en effet tôt ou tard dans les eaux, d'autant plus que l'eau est elle-même utilisée dans les installations sanitaires: caféine, psychotropes, hormones contraceptives, paracétamol et toutes sortes de molécules médicamenteuses transforment ainsi les eaux qui servent d'exutoire en « cocktail » détonnant, dans la composition duquel les pesticides utilisés en agriculture ou leurs métabolites intervient aussi, comme on peut s'y attendre dans une région comme la nôtre où l'agriculture est la première activité économique. Il est donc important de généraliser l'installation d'aires de lavage et de remplissage sécurisées des appareils agricoles, de limiter l'usage des herbicides au strict nécessaire, de protéger les abords de cours d'eau et les zones de captage d'eau potable, d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de plans de réduction d'usage des pesticides y compris biologiques ...

La qualité de l'eau est à la fois un enjeu économique mais aussi sociétal. C'est pourquoi les projets développés par la Chambre d'agriculture de l'Aude font l'objet de larges concertations dépassant le cadre agricole afin de pouvoir prendre en compte tous les enjeux et être tous acteurs de la qualité de notre eau au bénéfice d'une vie meilleure.

Protection des captages prioritaires d'eau potable

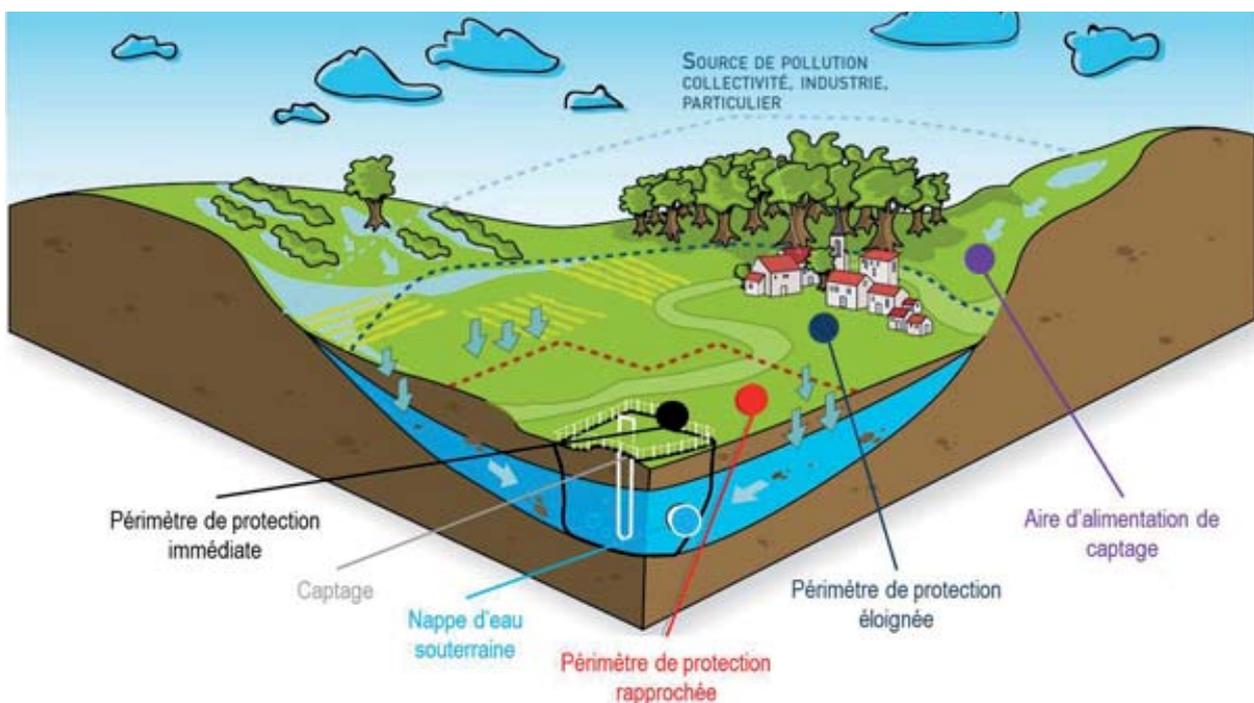
Les captages prioritaires de l'Aude

Qu'est qu'un captage prioritaire ?

Le classement des captages prioritaires résulte d'une succession de directives européennes et de lois françaises ainsi que du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Grenelle de l'Environnement. Près de 34 000 captages destinés à la production d'eau potable sont recensés sur le territoire français lors de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

En 2009, à l'occasion de la loi « Grenelle 1 », 507 captages sont désignés comme prioritaires en France. Ce classement a lieu lorsque les pollutions excèdent régulièrement les seuils de potabilité et qu'il n'y a pas de ressources de substitution envisageables. Des sources de pollutions diverses peuvent être identifiées. Elles peuvent être issues de l'activité industrielle, des collectivités, des particuliers ou de l'activité agricole. Un diagnostic territorial est mis en œuvre pour identifier les différentes sources de pollution à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage. Cette aire d'alimentation est définie suite à une étude hydrogéologique. L'objectif est ensuite de mettre en place et d'animer des programmes d'actions qui visent à reconquérir la qualité de la ressource en eau potable de façon durable.

Outre les captages prioritaires sur lesquels la vigilance est renforcée du fait de la non-substitution possible de la ressource, tous les captages destinés à la production d'eau potable font l'objet d'une attention particulière. Des périmètres sont définis aux abords de tous les captages afin que les pressions liées aux diverses sources de pollution soient limitées. Les prélèvements d'eau potable peuvent s'effectuer dans des eaux de surface ou des eaux souterraines. (Ci-dessous exemple de délimitation pour un captage en eau souterraine)



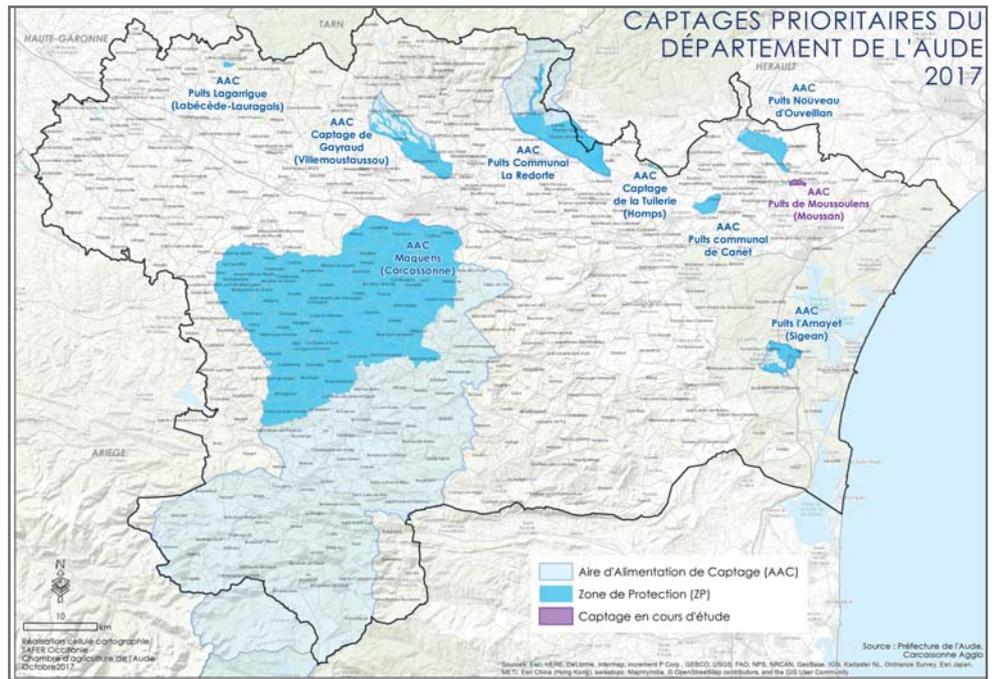
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET BASSIN D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
(CRÉDIT : AERMC)

Où sont les captages prioritaires dans l'Aude ?

A ce jour, l'Aude compte 8 captages prioritaires répartis sur tout le territoire (Cf : Carte ci contre). Près de 195 660 ha sont concernés par une aire d'alimentation de captage prioritaire dans l'Aude soit presque d'un tiers du territoire audois. Le captage de Maquens (Carcassonne) qui alimente la ville de Carcassonne et ses alentours est le plus étendu du département avec une superficie de 175 000 ha.

Que fait la Chambre d'agriculture de l'Aude sur ces captages prioritaires et avec qui ?

Dans le cadre d'un accord avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et en partenariat avec les collectivités locales maîtres d'ouvrage des captages, la Chambre d'agriculture de l'Aude contribue à l'animation des programmes d'actions sur tous les captages audois. Elle participe à l'appropriation de la problématique « captages prioritaires » par le monde agricole. Son but est d'intervenir auprès des agriculteurs concernés par des captages prioritaires et de les accompagner vers des démarches qui visent à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires afin de préserver la qualité des eaux des captages. Dans le cadre de cette animation, des journées de démonstration et de sensibilisation sont organisées, tous les agriculteurs audois sont les bienvenus lors de ces manifestations. Des formations sur l'optimisation des pratiques de désherbage font aussi partie des actions menées. La Chambre d'agriculture agit pour la limitation des pollutions diffuses mais un gros travail est également réalisé sur la limitation des pollutions ponctuelles. Des projets d'aires de lavages et de remplissages sécurisées sont accompagnés sur les secteurs les plus à risque.



L'état de nos captages depuis la mise en œuvre des programmes d'actions dans l'Aude ?

Depuis la mise en place des premiers programmes d'actions en 2012, les détections de produits phytosanitaires au-dessus des normes de potabilité se font de plus en plus rares. Un bruit de fond persiste cependant dans la plupart des captages avec une présence assez fréquente de sous-produits issus de dégradation des triazines et des métabolites de glyphosate. De manière globale, la mise en place des programmes d'actions sur les captages prioritaires audois semble bien fonctionner mais une vigilance accrue de tous les utilisateurs de produits phytosanitaires reste de mise.

Camille Bourgois

.....
 “ Tous les captages destinés à la production d'eau potable font l'objet d'une attention particulière.”

LES ZONES TAMPON

L'agriculture peut avoir des effets négatifs sur l'environnement. Certains espaces contigus aux parcelles cultivées et occupés par une végétation permanente sont en mesure d'atténuer ces effets. Ce sont les zones tampons. Elles peuvent par exemple protéger la qualité de l'eau ou préserver la biodiversité.

LA ZONE TAMPON HUMIDE

Il s'agit d'ouvrages rustiques, spécifiquement aménagés à l'aval d'un réseau de collecte d'écoulements concentrés (fossés, drains agricoles) pour stocker temporairement l'eau et favoriser son épuration avant qu'elle ne soit renvoyée au milieu aquatique récepteur. La présence d'eau stagnante favorise l'implantation rapide d'espèces végétales spécifiques des zones humides. Ainsi, les macrophytes comme le roseau, le scirpe, la massette, les nénuphars sont particulièrement adaptés pour leur résistance aux grandes variations de hauteur d'eau.

Dans l'Aude le GIEE Lauragais et accompagné par la Chambre d'agriculture de l'Aude travail-

lent depuis plusieurs années sur la restauration de la qualité de l'eau du Tréboul et du Fresquel. Ce groupe composé d'une cinquantaine d'agriculteurs volontaires a déjà mis en place de nouvelles pratiques agricoles permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en particulier d'herbicides. C'est après un voyage d'études du groupe en Lorraine en 2014, qui a permis de prendre connaissance de dispositifs expérimentaux de zones tampons épuratoires (type mares, fossés aménagés et végétalisés, haies...), que les agriculteurs du Lauragais ont souhaité aller plus loin que l'expérimentation en construisant un plan d'aménagement de l'ensemble du bassin versant du Tréboul intégrant des zones tampons de ce type positionnées à des endroits stratégiques en termes de flux d'eau. Les premiers dispositifs sont maintenant installés et serviront à tester les dimensionnements efficaces dans les conditions climatiques et pédologiques de notre secteur. Depuis l'automne 2016, un fossé à casier végétalisé sur le lieu dit Bonnetis et une zone tampon humide type mare au lycée agricole sont installés.

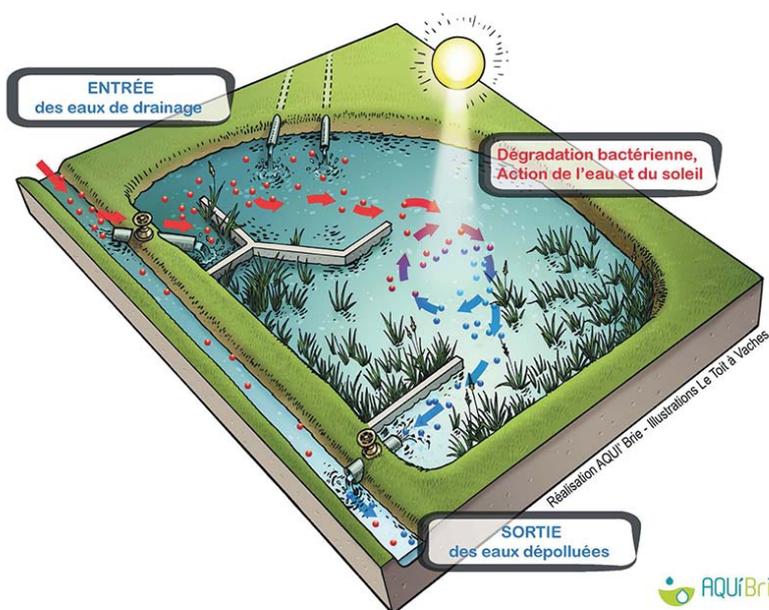
Mathieu Lopez
Aurélien Chayre

.....
Les agriculteurs du Lauragais ont souhaité aller plus loin que l'expérimentation en construisant un plan d'aménagement



ZONE TAMPON LYCEE AGRICOLE CASTELNAUDARY

FONCTIONNEMENT D'UNE ZONE TAMPON HUMIDE



QUALITÉ DE L'EAU

Aires de lavage des engins agricoles : la clé de voûte de la protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole

Le temps n'est plus où seule la disponibilité de l'eau et l'accessibilité d'un site présidaient au choix des zones de lavage des engins agricoles, qu'il s'agisse des pulvérisateurs de produits phytosanitaires ou des machines à vendanger (voir photo d'archives).

Aujourd'hui, le simple fait de laver son matériel (récolte ou traitement) dans un endroit non autorisé et non aménagé à cet effet est passible de fortes amendes.

En effet, les conséquences d'un lavage « sauvage » ou sur une aire inadaptée peuvent être dramatiques, non seulement pour l'environnement et la vie aquatique, mais pour la potabilité de l'eau du robinet, donc pour la santé humaine : une seule goutte de produit suffit à rendre impropre à la consommation une bande d'eau de 1 km de long sur 1 m de large et 1 m de profondeur. De quoi ruiner tous les efforts, et ils sont nombreux, faits par les agriculteurs pour réduire et mieux utiliser les produits phytosanitaires. Limiter l'utilisation de désherbants, par exemple, n'aura aucun sens du point de vue de la qualité de l'eau si le matériel de désherbage continue à être lavé sur une aire inadaptée dont les effluents sont rejetés au fossé ou à la rivière.

Si l'on met à part le cas particulier du lavage à la parcelle d'un pulvérisateur après traitement (en utilisant un dispositif de rinçage intégré au pulvérisateur) difficile à mettre en œuvre de façon totalement conforme à la réglementation (pas de cours d'eau à proximité, pas plus d'une fois par zone de traitement...) il est beaucoup plus pratique de disposer d'une aire de lavage, soit individuelle, soit collective.

Ces aires de lavage doivent être adaptées au type de matériel (machine à vendanger ou pulvérisateur) et correctement situées et dimensionnées. Le système de lavage doit être homologué. Dans le cas d'effluents de machines à vendanger, d'une nature différente des effluents de lavages de produits de traitement, le lagunage ou l'épandage sera la solution la plus économique.

Chaque fois que cela est possible, nous privilégions les solutions collectives : pour les pulvérisateurs par exemple, cela peut être à l'initiative d'une commune ou d'un regroupement de communes.

Des financements (80%) sont accessibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

Sonia Caussé (effluents phytosanitaires),
Stéphanie Rubio (épandages effluents machines à vendanger)



Ancienne aire de lavage



Programme agriculture du Grand Narbonne

Replacer l'agriculture au cœur du développement économique, social et environnemental

Le Grand Narbonne, communauté d'agglomération regroupant 37 communes. Avec 36900 Ha, représentant 37% du périmètre de l'agglomération, l'agriculture joue un rôle structurant dans l'économie du territoire et participe fortement à son attractivité et au cadre de vie des habitants. Dernièrement, et après une vaste phase de concertation, les élus ont adopté le projet Grand Narbonne Agriculture, un programme destiné à accompagner le développement durable de l'agriculture et à soutenir les initiatives du monde agricole. Ce programme se décline en 4 grandes orientations et 30 actions :

- **Des espaces agricoles vivants garants d'un tissu économique dynamique d'un cadre de vie préservé** (10 actions)

Le programme apportera un soutien aux jeunes afin de se former, d'accéder au foncier et de leur permettre de développer leur projet d'installation. Le Grand Narbonne va également agir sur la mobilisation des friches et va aider les communes à définir des ceintures vertes agricoles périurbaines ainsi qu'à valoriser leurs terrains non cultivés. Dans ce cadre, un domaine va être acquis à Narbonne comme espace test pour jeunes agriculteurs en cours d'installation. L'agriculture sera également portée comme un thème structurant dans le cadre du futur SCOT de la Narbonnaise.

- **Une agriculture engagée**

- **dans la croissance verte** (8 actions)

L'adaptation au changement climatique passe notamment par une meilleure maîtrise et un recyclage de l'eau. Le Grand Narbonne va donc agir sur la protection des captages d'eau, sur les aires de remplissage des machines agricoles, et conduit une expérience sur le recyclage de l'eau après traitement en station d'épuration pour arroser les cultures. Cette expérimentation sera déployée sur d'autres stations d'épuration du Grand Narbonne. Un accompagnement à la maîtrise de leur facture énergétique sera proposé aux exploitants du territoire.

- **Une agriculture ouverte vers habitants et touristes** (6 actions)

Valoriser les produits locaux et développer les circuits de proxi-

mité, soutenir les manifestations mettant en avant les produits locaux, promouvoir le lien santé-alimentation, créer du lien social, sont des moyens que le Grand Narbonne va mettre en œuvre afin de reconnecter le monde agricole avec la population.

- **Une agriculture innovante et participative** (6 actions)

Le Grand Narbonne développe la recherche avec l'accueil de la collection Vassal à l'INRA qui répertorie 7000 variétés de vignes, et la création d'un lieu d'expérimentation au Quatorze. L'Agglo a choisi également d'apporter un soutien à l'émergence des projets agricoles collectifs, dans le cadre d'appel à projets. 9 projets ont été ainsi lauréats d'un premier appel à projets orienté vers la reconquête des friches, la qualité de l'eau et les circuits de proximité.

Un fruit pour la récré

Parmi les 30 actions du programme Grand Narbonne Agriculture, l'opération « un fruit pour la récré » est la plus emblématique du lien étroit entre la Chambre d'agriculture de l'Aude et le Grand Narbonne. Initiée par l'Europe, cette opération concerne pour l'année scolaire en cours 15 communes, soit plus de 6900 enfants qui se verront proposer des fruits frais issus à 40% de 11 producteurs locaux (via 2 grossistes locaux). Si l'achat des fruits est financé par l'Europe, l'ensemble de la logistique (de la mise en contact des producteurs à la distribution in fine aux enfants) est pris en charge financièrement par le programme « Grand Narbonne agriculture » et mis en place par la Chambre d'agriculture de l'Aude dans le cadre d'une convention de partenariat.



Une démarche concertée

Le lancement de cette démarche s'est concrétisé fin 2015, avec la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aude avec laquelle le Grand Narbonne a souhaité renforcer sa coopération pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme. La méthodologie de travail mise en œuvre a offert une place importante aux échanges et à la concertation, notamment avec les 37 communes du Grand Narbonne, la profession agricole et l'ensemble des acteurs économiques et sociaux du territoire. Elle s'est structurée en 3 phases :

- **Co-construction et partage avec les élus, la profession agricole et la société civile d'un diagnostic agricole.**

La réalisation de ce diagnostic a mis en évidence un nombre important de problématiques, de menaces ou d'opportunités pour le secteur agricole. Leur synthèse a permis l'identification de 3 enjeux pour l'agriculture du Grand Narbonne :

- o Installer, transmettre, et redévelopper l'agriculture dans un environnement foncier extrêmement contraignant.
- o Relever le défi environnemental et climatique dans un territoire particulièrement vulnérable
- o Saisir les opportunités de consommation locale et créer de nouveaux liens agriculteurs / habitants-touristes

- **Définition des actions à mettre en œuvre**

A partir des enjeux définis par la phase diagnostic, les élus, la profession agricole et la société civile ont proposé des actions à mettre en œuvre lors d'ateliers. Lors de cette étape, plus de 140 actions ont été identifiées, dont certaines étaient déjà en cours de réalisation, d'autres en phase de projet et enfin, pour un certain nombre, complètement nouvelles.

Forts de ce travail préalable de concertation, les élus du Grand Narbonne ont pu retenir 30 actions, qui constitueront la feuille de route de l'Agglomération jusqu'en 2020.

- **Mise en œuvre du plan stratégique**

Dès l'approbation à l'unanimité de ce programme par les élus du Grand Narbonne le 4 juillet dernier, la phase de mise en place des actions a démarré.

En 2017, la Chambre d'Agriculture de l'Aude accompagnera plus spécifiquement le Grand Narbonne à réaliser des diagnostics agronomiques du foncier agricole public, la coordination de l'opération un Fruit Pour La Récré (cf. ci-dessous) et l'évaluation du Label Vignobles et Découvertes.



Deux instances locales de concertations impliquées dans l'élaboration du programme :

Le Conseil de Développement (CODEV).



Le Conseil de développement (Codev) est une instance consultative mise en place par le Grand Narbonne et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée pour construire collectivement des propositions sur les politiques publiques. Il s'agit d'un espace de travail indépendant, composé de membres de la société civile, experts dans leur domaine. Cette assemblée d'acteurs et de citoyens éclaire la Communauté d'agglomération et le parc sur les évolutions sociétales contemporaines.



Le Comité de Développement Agricole Narbonnais et Littoral Audois (CDA)

Le CDA de la Narbonnaise et du Littoral audois a été relancé en 2015 par la nouvelle équipe installée à la Chambre d'agriculture. Cette structure a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs, organismes professionnels, établissements publics ou collectivités intéressés par la promotion et le développement de l'agriculture de la Narbonnaise : il a pour objectif d'être un échelon local de concertation entre ses membres ainsi qu'une interface avec la Chambre d'agriculture.

Contact :
Claudine VIBERT
Chargée de Mission Agriculture Durable
(Grand Narbonne)
06 83 69 84 63
claudine.vibert@aude.chambagri.fr



Zones défavorisées : le feuilletton du nouveau classement n'est pas encore terminé !

Les zones défavorisées sont des zones soumises à des contraintes naturelles. Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des aides compensatoires de l'Union européenne liées à ce handicap naturel, concernant très majoritairement le secteur de l'élevage, et secondairement les productions végétales, notamment en zone de montagne sèche.

On distingue 2 types de zones défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones défavorisées simples

Seules, les zones défavorisées simples font l'objet de la révision prévue par le règlement européen de 2013 relatif au développement rural. Les zones de montagne ne sont pas concernées..

En septembre 2016, la présentation d'une première proposition de zonage par le Ministère, voyait sortir de ce classement 80 communes dans l'Aude pour 53 qui entraient dans le nouveau dispositif. Beaucoup de communes sortantes se trouvent dans des zones de déprise viticole

(Corbières sèches, piémont de la Montagne Noire), ou dans des zones rurales dans lesquelles l'activité agricole constitue le pilier de l'économie (coteaux de la Piège). La version proposée par le ministère a été construite à partir des critères européens, avec notamment « l'application de

“

Le calendrier d'entrée en vigueur du nouveau zonage sera décalé d'un an, pour prendre effet avec la PAC 2019.

critères biophysiques », corrigée ensuite par des critères économiques standardisés supposés vérifier la réalité du handicap. Après d'intenses négociations et mobilisations, la prise en compte en mars 2017 d'un nouveau critère de déprise agricole avait un temps laissé espérer que toutes les communes sortantes puissent réintégrer le zonage.

Aux dernières nouvelles, ces propositions n'ont toutefois toujours pas été transmises à l'Union Européenne, et sont soumises à un réexamen par le Ministre de l'agriculture, ce qui ne va pas sans soulever de grosses inquiétudes sur le sort qui sera finalement réservé à nos communes audoises initialement classées « sortantes »

”

Quoi qu'il adienne, le calendrier d'entrée en vigueur du nouveau zonage sera décalé d'un an, pour prendre effet avec la PAC 2019, cela afin d'étudier l'incidence budgétaire de l'éventuelle extension des aides compensatoires à l'ensemble des productions végétales.

La déprise agricole consiste en l'abandon (définitif ou pour une longue période) de l'activité de culture ou d'élevage dans un territoire.

Cela engendre :

- La dégradation de certains éléments paysagers caractéristiques des espaces agricoles : bocage, haies, talus, murets, fossés, etc
- L'abandon de tout ou partie du bâti (fermes, bâtiments, hameaux ou villages abandonnés et tombant en ruines)
- Le recul du pastoralisme
- La régression démographique marquée ou d'un transfert vers les bourgs et villes.

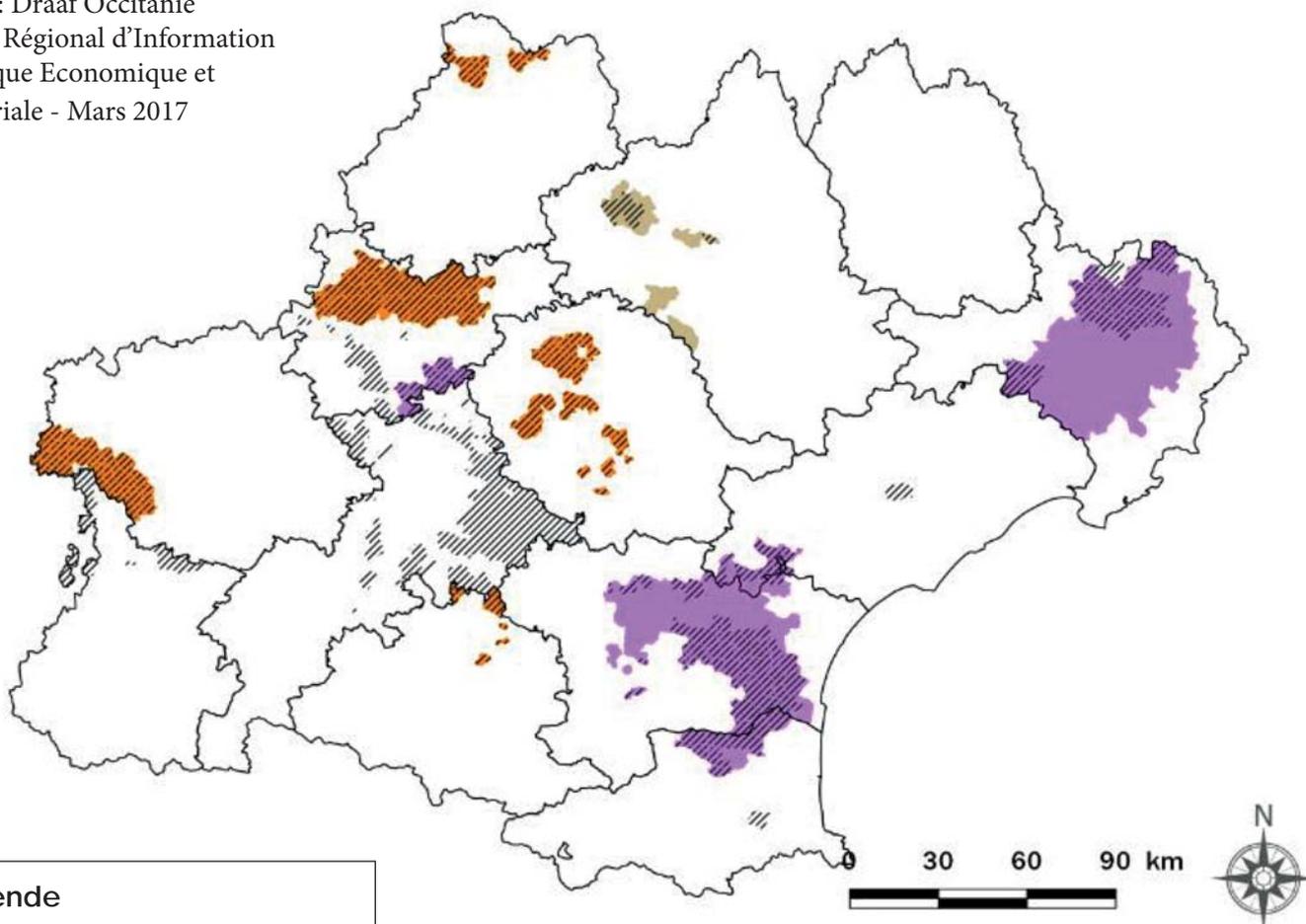
• La moindre présence des services publics et privés, qui ferment les uns après les autres.

Dans l'Aude la déprise agricole a notamment pour conséquences la prolifération des friches et l'embroussaillage, l'aggravation du risque incendie et la prolifération non contrôlée de certaines espèces animales (Sanglier, Loup...)

Projet de classement ZSCN et ZSCS - Région Occitanie

Impact des critères proposés pour le traitement des communes non classées

Source : Draaf Occitanie
Service Régional d'Information
Statistique Economique et
Territoriale - Mars 2017



Légende

- Part des petites et moyennes exploitations $\geq 75\%$ et évolution des surfaces $\leq -12\%$ et UGBAG ≤ 1.4
- Part des exploitations dans l'Otex polyculture élevage $\geq 15\%$ et UGB ≤ 1.1
- Arrondi 1.4
- communes exclues

Contact :
Alain Champrigaud
Pôle Développement Territorial
04 68 11 79 70
alain.champrigaud@aude.chambagri.fr



Autonomie alimentaire des élevages

La Chambre d'agriculture accompagne les éleveurs au travers du projet autonomie alimentaire de l'élevage afin d'améliorer les coûts de production et sécuriser les stocks.

Etre autonome dans l'alimentation de ses animaux est un enjeu fort pour les éleveurs car le prix des matières premières utilisées dans l'alimentation des animaux est extrêmement volatile. Or, pour assurer leurs revenus, les éleveurs ont besoin d'une stabilité des prix de leurs approvisionnements. Cette problématique couplée aux épisodes récurrents de sécheresse de ces dernières années, ont décidé les représentants de l'élevage audois, via la création de GIEE et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Aude, à mettre en place un travail autour de l'autonomie alimentaire des élevages. Les objectifs de ce

projet sont clairement : de sécuriser les ressources alimentaires des cheptels, d'accroître les stocks

“ Les objectifs de ce projet sont clairement de sécuriser les ressources alimentaires des cheptels, d'accroître les stocks fourragers et concentrés à base de céréales ”

fourragers et concentrés à base de céréales dans un objectif de développement de la finition et l'engraissement d'animaux. De faire évoluer nos systèmes de productions dans un contexte climatique méditerranéen de plus en plus sec tout en maîtrisant les coûts de production.

Le travail autour de l'autonomie fourragère s'oriente autour de trois axes avec pour objectif de proposer aux éleveurs des itinéraires fourragers les mieux adaptés à leur contexte pédoclimatiques.

Axe 1 : Mise en place de suivis parcellaires de cultures fourragères sur les zones d'élevage du département

Depuis le printemps 2012, ces suivis parcellaires (20 parcelles) concernent différents types de cultures (prairies dédiées aux stocks de printemps à base de légumineuses en pur ou mélange avec graminées, cultures d'été type sorgho, millet, mélange sorgho/trèfle, culture de maïs dédiée aux stocks d'automne, prairies consacrées au pâturage...) et permettent d'établir des références plus précises sur l'ensemble des petites régions en fonction des conditions climatiques et des potentiels agronomiques.

Axe 2 : Information et analyses

Depuis 2015, les éleveurs reçoivent par mail les données concernant l'évolution des sommes de températures sur 9 stations météorologiques du département.

Ces données sont un indicateur du développement des graminées et permet d'informer des stades optimum de récolte dans un objectif d'amélioration de la valeur alimentaire des fourrages. En complément, plus de 70 analyses ont permis d'avoir

une base de connaissances importante sur la valeur des fourrages en fonction des stades de récolte ; cette opération est proposée chaque année en collaboration avec le laboratoire COPELDOR et recueille autant d'intérêt.

Axe 3 : Développement de la culture de céréales et protéagineux

Depuis 2014, en partenariat avec la coopérative «la Cavale» de Limoux, un travail est effectué autour de la production de méteil grain de céréales et de protéagineux sur une vingtaine de parcelles réparties sur les Corbières et la Piège. Ce suivi est destiné à développer la production de concentrés fermiers destinés à l'engraissement ou la finition d'animaux et d'augmenter l'autonomie alimentaire des exploitations notamment en BIO.

La volonté des agriculteurs regroupés au sein du GIEE, est bien de mutualiser les forces vives de la filière pour tenter de maintenir des systèmes d'élevage et de polyculture/élevage dans des territoires où leur disparition serait préjudiciable, tant au niveau de la richesse et de la protection des milieux naturels que d'un point de vue économique et social.



Contact :
Jean-Luc PULL
Chargé de missions productions
fourragères, effluents, certiphyto, dephy
04 68 11 79 67 - 06 84 54 64 69
jean-luc.pull@aude.chambagri.fr



Baisser de 50% les intrants viticoles, c'est possible !

La réduction des intrants est devenue une priorité dans le cadre de la maîtrise des risques pour la santé et l'environnement en viticulture. Entre Optimisation de la dose et développement des cépages résistants, l'espoir d'arriver aux objectifs du plan ECOPHYTO2 est plus que jamais de mise.

Au cœur des débats européens, les produits phytosanitaires ont une renommée des plus mauvaises. Les consommateurs se méfient de l'agriculture, par peur des résidus de pesticides dans la nourriture. Les études sont formelles : il faut raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires. La viticulture, consommatrice de produits phytosanitaires et notamment de fongicides, s'intègre dans le projet de la baisse de 50% des Indices de Fréquence de Traitement (IFT) d'ici 2025, établi par le plan Ecophyto II. Afin d'expérimenter différentes voies pour atteindre ces objectifs, la Chambre d'agriculture de l'Aude met en place au Domaine de Cazes à Alaigne (11240) deux méthodes au service des viticulteurs

1. LA BAISSÉ D'INTRANTS SANS PHYTO : L'EVIDENCE

Dans le but de diminuer la quantité d'intrants, le viticulteur possède plusieurs solutions. Tout d'abord l'observation et une bonne

“

En utilisant 70% de produits en moins il est possible d'économiser 10% des coûts de production totaux en conventionnel.

”

connaissance de l'historique de la parcelle sont les premiers leviers. En effet certains stades de la vigne sont plus ou moins sensibles à certaines maladies et leur apparition dépend beaucoup de la vigueur l'année d'avant. Si le traitement s'impose il est possible de limiter les doses grâce à des Outils d'Aide à la Décision simples et rapides : (ex. Optidose®, un algorithme calcule la réduction de dose de produits conseillés). Au cœur du projet Ecoviti piloté par l'Institut Français du Vin (IFV) et l'UMR SYSTEM, deux modèles ont été testés pendant 5 ans pour réduire les intrants : Innobio en agriculture biologique (permettant de diminuer l'Indice de Fréquence des Traitements, IFT, de 60%), et IPM pour la viticulture conventionnelle permettant de diminuer l'IFT, de 70%). Cette diminution ne

s'accompagne d'aucune différence entre les récoltes, tant sur la qualité sanitaire (dégâts de mildiou et d'oïdium sur grappe) que sur la qualité organoleptique, le rendement, le taux d'alcool potentiel, le pH... En utilisant 70% de produits en moins il est possible d'économiser 10% des coûts de production totaux en conventionnel. Ces économies permettent d'aligner le coût de production entre le « bio » et le conventionnel, alors que l'AB a souvent un coût supérieur.

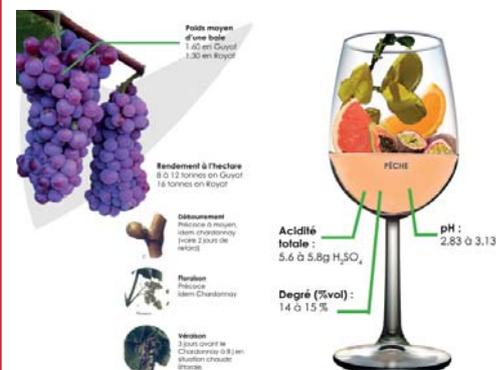
2. LES CEPAGES RESISTANTS : L'ESPOIR

Les cépages résistants au Mildiou et à l'oïdium sont un moyen efficace de passer de 13 traitements à 2 traitements annuels en moyenne, pour une qualité de vendange équivalente voire meilleure. 12 cépages ont été classés en 2017, donnant l'opportunité de les planter avec prime. Ce ne sont pas des OGM ! Ils sont issus de dizaines d'années de travaux de croisements entre différentes vignes (*Vitis vinifera* pour ses qualités organoleptiques, et *Vitis non vinifera* pour ses qualités de résistance). De nombreuses dégustations montrent de bons potentiels organoleptiques et structurants ou colorants (pour certains rouges).

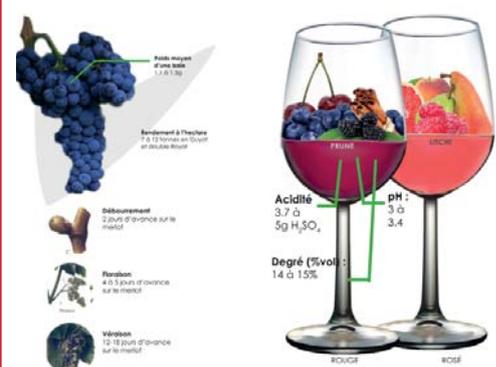
En 2016 au domaine de Cazes, 90% des Chardonnay non traités et 25% des Merlot non traités étaient touchés par l'Oïdium, alors que trois cépages résistants de la parcelle se maintenaient en dessous de 5%. Quant au Mildiou, les cépages résistants n'ont montré aucune trace sur grappe, et ont eu moins de 5% de feuilles touchées. Malgré ces bons résultats, il est nécessaire de maintenir un à deux traitements pour éradiquer les souches potentiellement dangereuses de champignons des parcelles. En effet il existe un phénomène naturel complexe : le contournement de résistance dû à l'évolution naturelle du champignon parasite. Ce processus est long et aléatoire, et impossible à prédire. L'espoir viendra peut-être du programme de résistance durable (ResDur) piloté par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) dont l'objectif est de croiser des vignes avec différentes résistances à un même pathogène, pour que le champignon se retrouve systématiquement bloqué même s'il évolue. Ces cépages-là ne sont pas encore classés, car les années de travail sur ces cépages sont bien plus nombreuses que pour l'intégration d'un seul gène de résistance.

Intérêts agronomiques et technologiques de cépages résistants expérimentés au Domaine de Cazes à Alaigne

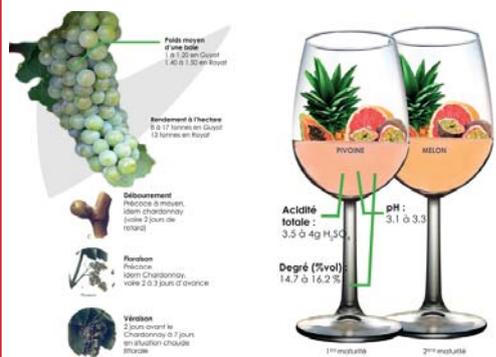
Souvenir Gris



Cabernet Cortis



Muscariis



Visite de parcelles plantées en cépages résistants

Contact

Thierry Grimal
Pôle Viticulture-oenologie
04 68 69 11 56 - 06 30 28 06 43
thierry.grimal@aude.chambagri.fr



Initiation à la biodiversité en Grandes Cultures dans le Lauragais

Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement. Conseils pratiques et respect de la réglementation ont permis d'approfondir leurs connaissances.

En France métropolitaine, la biodiversité est intimement liée à l'agriculture, le pays comptant près de la moitié de son territoire en surface agricole (45% selon la Statistique agricole annuelle Agreste 2016). D'un côté l'homme est artisan du paysage par ses activités agricoles. Les milieux ainsi façonnés représentent des écosystèmes à part entière, tels les landes créées par la pâture des troupeaux d'élevage, et les espaces ouverts des plaines céréalières. Certaines espèces typiquement agricoles en sont devenues dépendantes pour leur survie. Inversement, la production agricole est directement liée au fonctionnement des écosystèmes et bénéficie de la richesse de la biodiversité végétale et animale. La biodiversité dite «fonctionnelle» rend de nombreux services à l'agriculture : croissance des plantes, pollinisation, vie et fertilité du sol

etc. Une des fonctions qui intéresse de plus en plus les agriculteurs est la régulation des populations de ravageurs par leurs ennemis naturels, les «auxiliaires». Le plus connu d'entre eux est la coccinelle. Sa consommation de pucerons en fait l'alliée idéale des producteurs.

Les agriculteurs du Lauragais audois s'intéressent à la biodiversité fonctionnelle et aux auxiliaires pour diverses raisons : lassitude envers les insecticides, volonté de réduire les investissements financiers dans les traitements phytosanitaires, sensibilité à la protection de la nature, nécessité de respecter la réglementation. Ils ont déjà quelques notions sur les auxiliaires de régulation, mais sont en demande d'informations complémentaires, ainsi que de conseils pratiques en protection des cultures et en gestion des éléments semi-naturels qui tiennent compte de la biodiversité fonctionnelle :

« Je n'aime pas les insecticides, si je pouvais m'en passer ça serait mieux. Je suis à la recherche de solutions alternatives. »

« J'ai un projet d'aménagement de bassin, je m'interroge sur le type de plantes à mettre pour favoriser les insectes et donner un cadre agréable pour les promeneurs »

« J'ai planté des haies sur l'exploitation et je veux en mettre d'autres, j'ai remarqué que l'aspect brise-vent avait un effet positif sur la croissance du maïs, et je voudrais en savoir plus sur les autres effets. »

Pour répondre à ces attentes, la Chambre d'agriculture de l'Aude et l'ADAOA ont pris appui sur une stagiaire pour initier un travail sur le sujet : l'objectif est d'ouvrir le champ de connaissances et de compétences des agriculteurs et conseillers techniques sur la biodiversité fonctionnelle, en faisant le lien

avec les enjeux environnementaux (érosion des sols, protection de la biodiversité patrimoniale). Ce projet s'insère dans une démarche globale d'évolution des pratiques agricoles et de gestion du paysage portée par les agriculteurs, la Chambre d'agriculture de l'Aude, et les acteurs locaux.

Une série de trois ateliers collectifs sur le terrain a été proposée aux agriculteurs intéressés. Ces sorties avaient pour but d'approfondir leur connaissance des ravageurs problématiques du Lauragais (taupins, limaces, pucerons), de présenter leurs prédateurs naturels (auxiliaires), et les pratiques culturales et de gestion du paysage qui favorisent ces derniers.

Les savoirs acquis lors de ce projet permettent désormais aux conseillers techniques de la CA11 de dégager quelques pistes de conseil de lutte contre les ravageurs en prenant en compte les auxiliaires. Ce projet a aussi ouvert des perspectives pour les futurs aménagements de haies sur le département : le choix des espèces végétales et de la disposition pourra se faire selon un objectif global qui tiendra compte à la fois de la biodiversité fonctionnelle, des enjeux érosion et de la protection de la faune avicole patrimoniale. D'autre part, suite aux informations recueillies sur les espèces végétales intéressantes pour le gibier et les auxiliaires, des propositions de mélanges à semer pour les couverts MAEC (Mesures Agroenvironnementales et climatiques) sont à l'étude.

Un atelier autour des haies et des surfaces fleuries

Un atelier autour des haies et des surfaces fleuries a complété ce programme pédagogique, en partenariat avec les Pépinières de l'Aude et l'association Arbres et Paysages 11. Les thématiques abordées autour de ces infrastructures agro-écologiques sont diverses : services rendus à l'agriculture, potentiel d'accueil des auxiliaires, comment choisir les espèces végétales en faveur de la biodiversité fonctionnelle, quelles sont les recommandations pour l'implantation et l'entretien. Les partenaires invités ont apporté un éclairage technique sur la haie champêtre.

Le bilan

Au total ce sont 15 agriculteurs céréaliers du Lauragais, 5 conseillers et animateurs de la Chambre d'agriculture, ainsi que 5 partenaires locaux qui ont assisté à ces ateliers.

A l'issue de ce programme, des fiches sur les ravageurs et les auxiliaires ont été proposées pour diffusion auprès des participants.



Observations et découvertes de la richesse en biodiversité des parcelles des agriculteurs

Contact :
Aurélien CHAYRE
Animateur Agro-environnement
07 87 23 03 81
aurelien.chayre@aude.chambagri.fr

TERRES Audoises

Le magazine de la Chambre d'agriculture de l'Aude

PUBLICATION

Chambre d'agriculture de l'Aude
ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9
Tél : 04 68 11 79 79 - services.generaux@audc.chambagri.fr
Directeur de publication : Philippe Vergnes
Rédacteur en chef : Marie-Hélène Forest

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
S. Cailmail, J.L. Pull, L. Doussat, E. Rouchaud, C. Vibert, M. Coupry,
H. Champrigaud, A. Chayre, M. Planche, A. Joëffre, F. Galabrun
S. Bennamane, le pôle Eau-agronomie

Sous la Coordination de : Stéphane Cailmail - Sandrine Galy
Mise en page : Sandrine Galy
Crédit Photos © Chambres d'agriculture
Aurélien Chayre, Loreline Treboute, Mathieu Lopez, Sandrine Galy, Sandra
Bennamane,
Céline Forget, Maryline Planche, Jean-Luc Pull, Claudine Vibert, Grand
Narbonne

